



**Interreg**



Cofinancié par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea



France – Italia ALCOTRA



## Rapport d'expertise écologique



**Chambéry - Grand lac - Economie**

**Étude réalisée en 2025**

**Par : OXALIS Scop**

# Table des matières

## 1 Introduction et contexte du site .....4

<b>1.1</b>	<b>Contexte de l'étude.....</b>	<b>4</b>
<b>1.2</b>	<b>Description et localisation des sites d'étude.....</b>	<b>5</b>
<b>1.3</b>	<b>Contexte géographique et climatique .....</b>	<b>7</b>
1.3.1	<i>Le climat.....</i>	7
1.3.2	<i>La géologie.....</i>	8
<b>1.4</b>	<b>Contexte écologique et paysager .....</b>	<b>9</b>
1.4.1	<i>Contexte réglementaire.....</i>	9
1.4.2	<i>Contexte patrimonial.....</i>	11

## 2 Résultats de l'inventaire faune, flore et habitats ....13

<b>2.1</b>	<b>Description succincte des habitats naturels.....</b>	<b>13</b>
2.1.1	<i>Secteur "Landier Est" .....</i>	13
2.1.2	<i>Secteur "Landier Ouest" .....</i>	16
2.1.3	<i>Secteur "Bissy-Erier" .....</i>	20
2.1.4	<i>Secteur "ZI de l'Albanne".....</i>	25
2.1.5	<i>Secteur "Savoie Technolac" .....</i>	29
<b>2.2</b>	<b>Description des espèces observées .....</b>	<b>35</b>
2.2.1	<i>Secteur "Landier Est" .....</i>	35
2.2.2	<i>Secteur "Landier Ouest" .....</i>	37
2.2.3	<i>Secteur "Bissy-Erier" .....</i>	41
2.2.4	<i>Secteur "ZI de l'Albanne".....</i>	42
2.2.5	<i>Secteur "Savoie Technolac" .....</i>	44
<b>2.3</b>	<b>Fonctionnalité .....</b>	<b>46</b>
2.3.1	<i>Réseaux écologiques intra-site .....</i>	46
2.3.2	<i>Artificialisation.....</i>	50
2.3.3	<i>Espèces exotiques envahissantes faune et flore.....</i>	54

## 3 Analyse des résultats et évaluation écologique du site

65

<b>3.1</b>	<b>Bilan des espèces patrimoniales et diagnostic général.....</b>	<b>65</b>
3.1.1	<i>Secteur "Landier Est" .....</i>	65
3.1.2	<i>Secteur "Landier Ouest" .....</i>	65
3.1.3	<i>Secteur "Bissy-Erier" .....</i>	65
3.1.4	<i>Secteur "ZI de l'Albanne".....</i>	65
3.1.5	<i>Secteur "Savoie Technolac" .....</i>	66
<b>3.2</b>	<b>Identification des enjeux écologiques .....</b>	<b>66</b>
3.2.1	<i>Secteur "Landier Est" .....</i>	66
3.2.1	<i>Secteur "Landier Ouest" .....</i>	68
3.2.2	<i>Secteur "Bissy-Erier" .....</i>	69
3.2.3	<i>Secteur "ZI de l'Albanne".....</i>	69
3.2.4	<i>Secteur "Savoie technolac".....</i>	71
<b>3.3</b>	<b>Préconisations d'actions.....</b>	<b>72</b>
3.3.1	<i>Préconisations identiques à tous les secteurs étudiés, pour guider l'action .....</i>	72

## 4 Annexes..... 81

4.1	Liste des espèces de flore – secteur « Landier Est » .....	81
4.2	Liste des espèces de flore – secteur “Landier Ouest” .....	82
4.3	Liste des espèces de flore – secteur « Bissy-Erier » .....	84
4.4	Liste des espèces de flore – secteur « ZI de l’Albanne » .....	86
4.5	Liste des espèces de flore – secteur « Savoie Technolac ».....	87

# 1 Introduction et contexte du site

## 1.1 Contexte de l'étude

L'Europe est le théâtre d'une forte érosion de la biodiversité. Les activités humaines en sont pour une grande partie responsables. Or les écosystèmes qui abritent cette biodiversité contribuent très largement à l'économie européenne par les services qu'ils rendent : services de régulation, de production, de récréation...

Il importe de rappeler que l'érosion de la biodiversité s'exprime aussi bien par la disparition d'espèces que par l'appauvrissement génétique des populations. Ce phénomène entrave la capacité des espèces et des milieux à s'adapter aux perturbations auxquelles ils peuvent être soumis (changement climatique, urbanisation, agriculture intensive), obérant ainsi leur faculté de résilience.

Un groupe d'acteurs franco-italien<sup>1</sup> a souhaité se saisir de cet enjeu afin d'y apporter des solutions concrètes et opérationnelles dans le cadre d'un projet de coopération transfrontalier GE.CO (pour Gestion Ecologique des Conflits et contraintes d'usage).

GE.CO s'inscrit dans le programme de coopération France-Italie ALCOTRA 2021-2027.

Parmi les partenaires du projet, nous retrouvons :

- Oxalis SCOP, coopérative d'activités et d'emploi dont le siège social est basé à Aix-les-Bains. Oxalis SCOP est le chef de file du projet GE.CO et en assure à ce titre la coordination administrative, financière et technique. D'un point de vue opérationnel, Oxalis SCOP est entre autres en charge de la communication générale du projet GE.CO et de la mise en œuvre des diagnostics biodiversité sur 15 sites en France.
- PSL Mines de Paris, qui met en œuvre des diagnostics biodiversité sur 5 sites Italiens, produit une analyse des incidences du changement climatique sur ces derniers ainsi que sur les 2 espèces cibles du projet et sur les milieux aquatiques du territoire transfrontalier.
- La Fédération de pêche des Hautes-Alpes, qui a pour mission d'améliorer les connaissances naturalistes relatives à la truite fario de souche méditerranéenne et participe au volet sensibilisation/résolution des conflits d'usage avec les publics scolaires français et Italiens.
- Le Parc Naturel Régional du Queyras, qui a pour mission d'améliorer les connaissances naturalistes relatives à la Salamandre de Lanza et participe au volet sensibilisation/résolution des conflits d'usage avec les publics scolaires français et Italiens.
- La Ville métropolitaine de Turin (CMTO), qui a pour mission de créer, former et animer des groupes scolaires français et Italiens dans le domaine de la résolution des conflits d'usage concernant les 2 espèces cibles. Un volet information/sensibilisation du grand public, des élus et des usagers du territoire est également au programme. CMTO contribue enfin à l'amélioration des connaissances relatives aux deux espèces cibles.
- Le Parc du Monviso, qui a pour mission de participer à l'amélioration des connaissances relatives à la Salamandre de Lanza et à la définition d'un plan de gestion transfrontalier pour l'espèce, en coopération avec le PNR du Queyras.

L'objectif du projet GE.CO est de mieux connaître, préserver et redynamiser la biodiversité dans des espaces transfrontaliers soumis à contraintes ou conflits d'usage. Ces espaces, utilisés aujourd'hui à des fins touristiques, récréatives ou économiques pourront à terme contribuer davantage à améliorer la connectivité des trames vertes et bleues de l'espace transfrontalier.

Au-delà de la connaissance naturaliste, préalable indispensable à toute opération de renaturation, il s'agira d'identifier et de participer à résoudre, en pleine concertation avec des parties prenantes du territoire (acteurs publics et privés), les conflits homme/nature actuels et à venir dans un contexte de changement climatique.

**Quatre objectifs guident GE.CO :**

---

- Partager et promouvoir le recours à des méthodologies communes de diagnostic écologique de la biodiversité sur des zones relais de trames vertes et bleues ;
- Améliorer la gestion transfrontalière de la faune et des habitats naturels dans la zone de coopération. Espèces cibles : salamandre de Lanza et Truite brune de Méditerranée ;
- Réduire les conflits d'usage en matière d'utilisation des ressources et entre les utilisateurs des territoires et favoriser une meilleure connaissance de la biodiversité transfrontalière et des impacts du changement climatique ;
- Promouvoir le territoire et sa biodiversité, qu'elle soit patrimoniale ou plus ordinaire, en tant que levier d'un tourisme durable en communiquant sur les spécificités, les richesses et les sensibilités des écosystèmes et des espèces qu'ils abritent.

**Les objectifs se déclinent en groupes d'actions opérationnelles (Work Packages - WP) :**

- WP1 : Administration et gouvernance du projet
- WP2 : Communication générale et communication ciblée
- WP3 : Amélioration des connaissances en matière de biodiversité sur les territoires transfrontaliers et partage de méthodologie de diagnostic écologique
- WP3.1.1 - Réalisation de 15 diagnostics écologiques en France en ayant recours à la méthodologie Indice de Qualité Ecologique (IQE) du Museum National d'Histoire Naturelle de Paris
- WP3.1.1 - Réalisation de 5 diagnostics écologiques en Italie en ayant recours à la méthodologie Indice de Qualité Ecologique (IQE) du Museum National d'Histoire Naturelle de Paris
- WP3.1.2 - Amélioration des connaissances volet Truite brune méditerranéenne
- WP3.1.3 - Amélioration des connaissances Volet Salamandre de Lanza
- WP3.2 - Évaluation cartographique par downscaling des effets du changement climatique sur les espèces cibles et les sites inventoriés en WP 3.1.1. Étude selon les scénarii RCP 4.5 et RCP 8.5 du GIEC
- WP3.3 - Rédaction d'un plan de gestion transfrontalier
- WP4 : Accompagnement à la résolution de conflits ou contraintes d'usages

C'est dans le cadre du WP 3.1.1 que s'inscrit l'accompagnement de Chambéry – Grand lac - Economie. Il a été convenu entre les parties d'améliorer la connaissance en matière de biodiversité sur 5 zones d'activités économiques par le biais d'inventaires de terrain. Ces inventaires donnant lieu à la production de cartographies thématiques, d'une base de données et de préconisations de gestion ou de renaturation.

Le présent rapport est issu des diagnostics conduits par une équipe d'écologues d'Oxalis SCOP en 2025 sur plusieurs zones d'activités ainsi qu'une partie du campus de l'Université Savoie Mont-Blanc. Cette équipe est constituée de Christel Platel, naturaliste en charge des inventaires faune, Léa Marcilly en charge des inventaires flore et habitats naturels et Damien Hiribarrondo, coordinateur technique du projet GECCO.

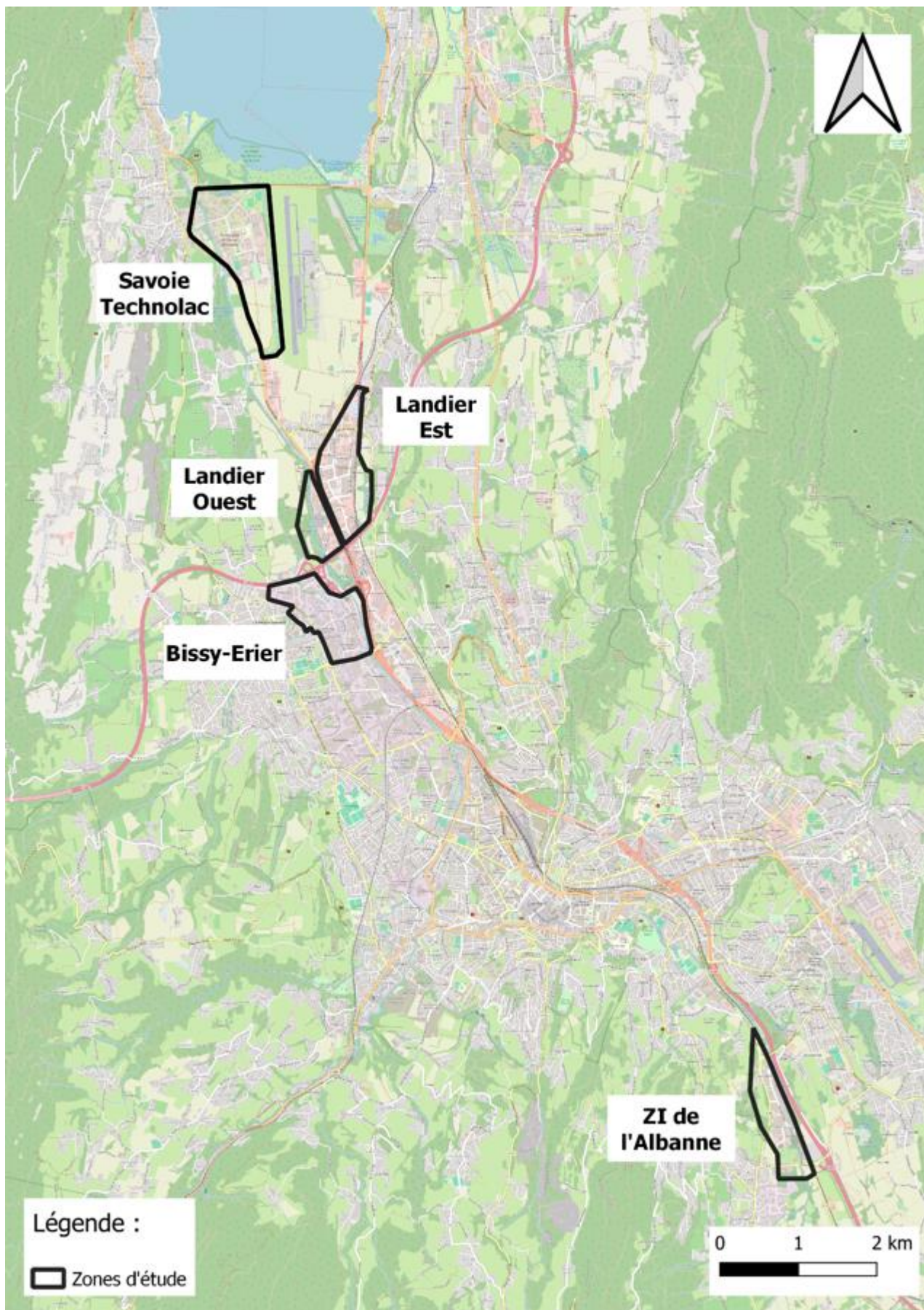
## 1.2 Description et localisation des sites d'étude

Les sites d'étude se situent sur les communes du Bourget-du-Lac, La Motte-Servolex et Saint-Baldoph en Savoie (73). Le territoire se situe entre deux massifs montagneux riche en biodiversité et qui sont des Parcs Naturels Régionaux : les Bauges et la Chartreuse.

Un ruisseau, la Leysse, parcourt la plaine de Chambéry jusqu'au lac du Bourget. Un de ses principaux affluents est l'Albanne. Cette dernière prend sa source en Chartreuse. D'abord sauvage et inaccessible, elle devient plus urbaine en plaine et traverse une zone industrielle en partie aval.

Plusieurs axes routiers majeurs fragmentent le territoire : l'autoroute reliant Lyon à Annecy et la Voie Rapide Urbaine de Chambéry qui permet la transition entre cet axe autoroutier et celui de Grenoble/Albertville.

Les secteurs d'études sont des zones industrielles et artisanales situées de part et d'autre de la Voie Rapide Urbaine de Chambéry (nommées dans ce rapport "Landier Est", "Landier Ouest" et "Bissy-Errier") ou proche de l'A43 (secteur "ZI de l'Albanne"). Le campus de Savoie Technolac constitue la 5ème zone étudiée cette année. La carte ci-après localise l'ensemble des secteurs.



Carte 1 : Localisation des secteurs d'études 2025

# 1.3 Contexte géographique et climatique

## 1.3.1 Le climat

Le bassin chambérien est soumis à un climat "continental montagnard". Les normales annuelles présentées ci-dessous décrivent des températures variant en moyenne de 2 °C au mois de Janvier à 21 °C au mois de Juillet (entre 1981 et 2010). En Août 2023, une maximale de température à 40.5 °C a été enregistrée. Les précipitations sont relativement homogènes toute l'année, avec tout de même une période de maxima enregistrée au mois d'Octobre (122.6 mm en moyenne de 1981 à 2010).

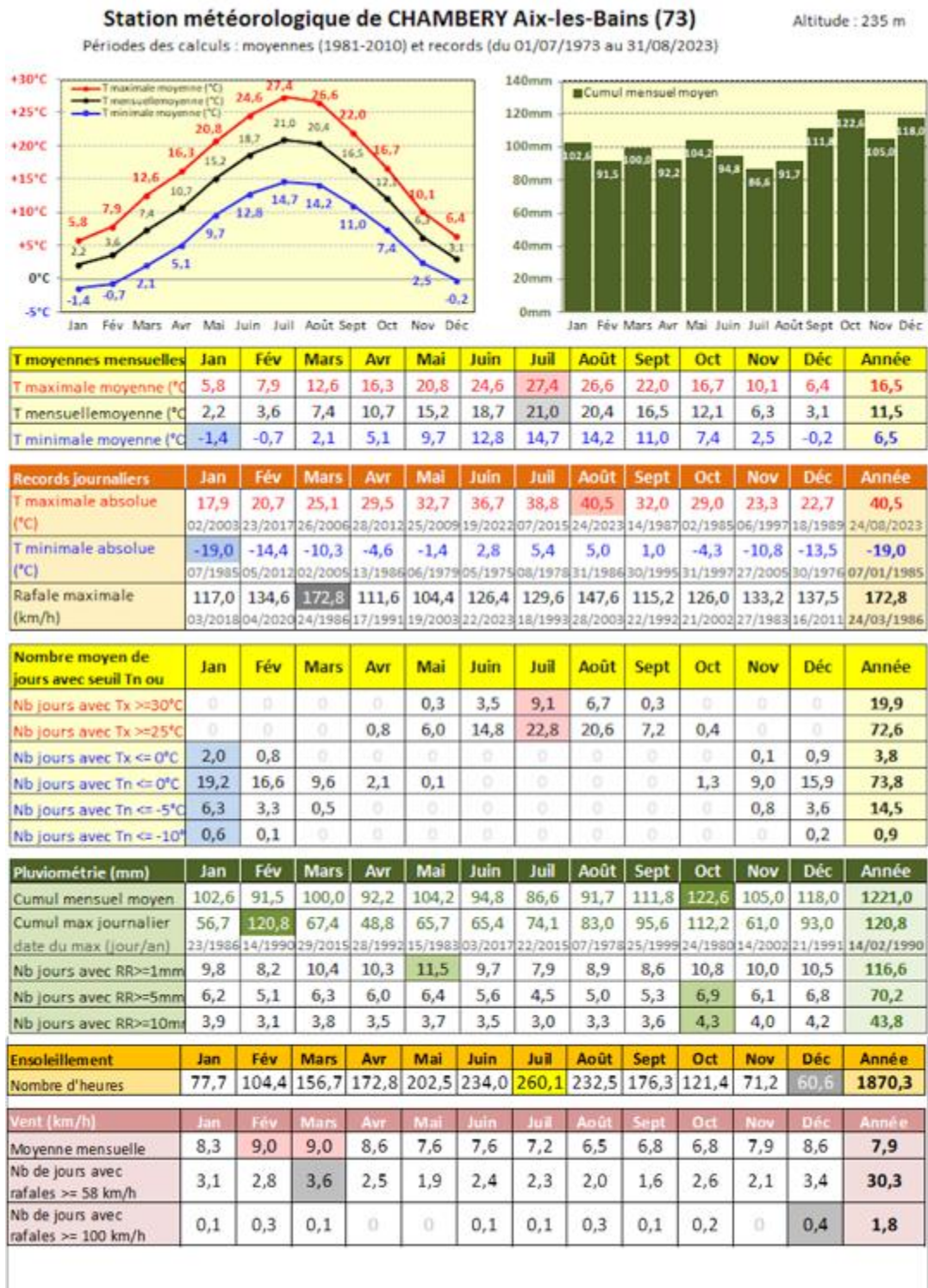


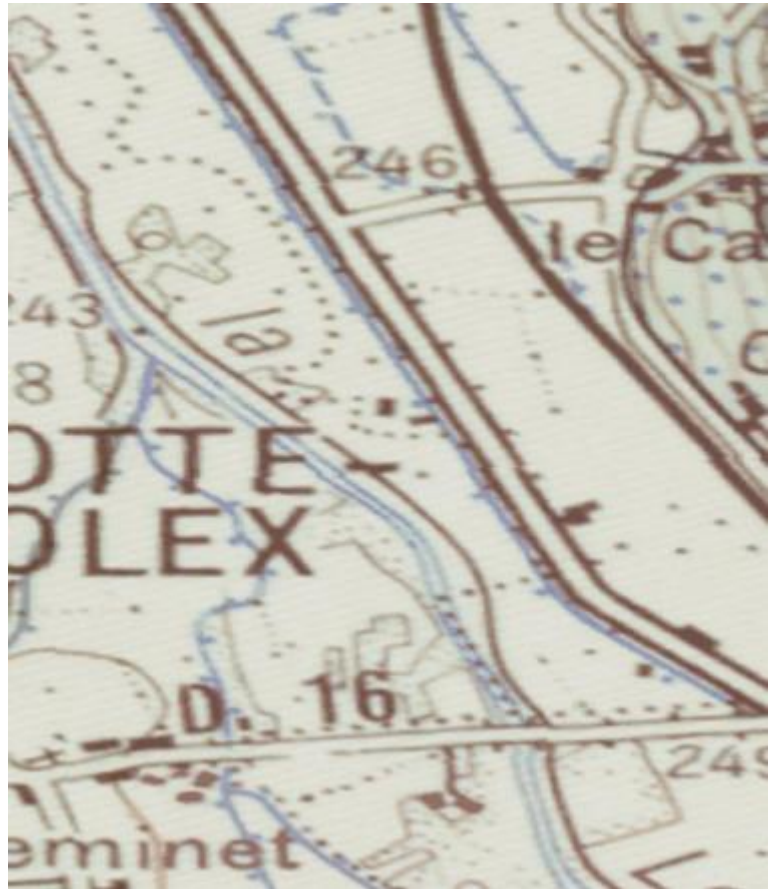
Figure 1 : Données météorologiques pour Chambéry (@<https://www.meteo-chambery.com/climat>)

### 1.3.2 La géologie

L'ensemble des secteurs étudiés en 2025 sont construits sur des alluvions (notées F), dites récentes datant de l'holocène ("z"). En rive gauche de la Leysse, une importante zone humide est mentionnée sur la carte géologique du secteur de Landier Ouest.



Carte 5 : Extrait de la carte géologique sur les secteurs "Landier Est" et « Landier Ouest » (Source : Geoportail)



Carte 5 : Extrait de la carte géologique sur le secteur "Bissy-Erier" (Source : Geoportail)



Carte 5 : Extrait de la carte géologique sur le secteur de Savoie technolac (Source : Geoportail)



Carte 5 : Extrait de la carte géologique sur le secteur de la ZI de l'Albanne (Source : Geoportail)

## 1.4 Contexte écologique et paysager

### 1.4.1 Contexte réglementaire

A proximité directe du secteur "Savoie Technolac" se trouve un espace protégé par un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, "les rives sud du lac du Bourget"**, créé en 1988 sur une surface de 130 ha environ.

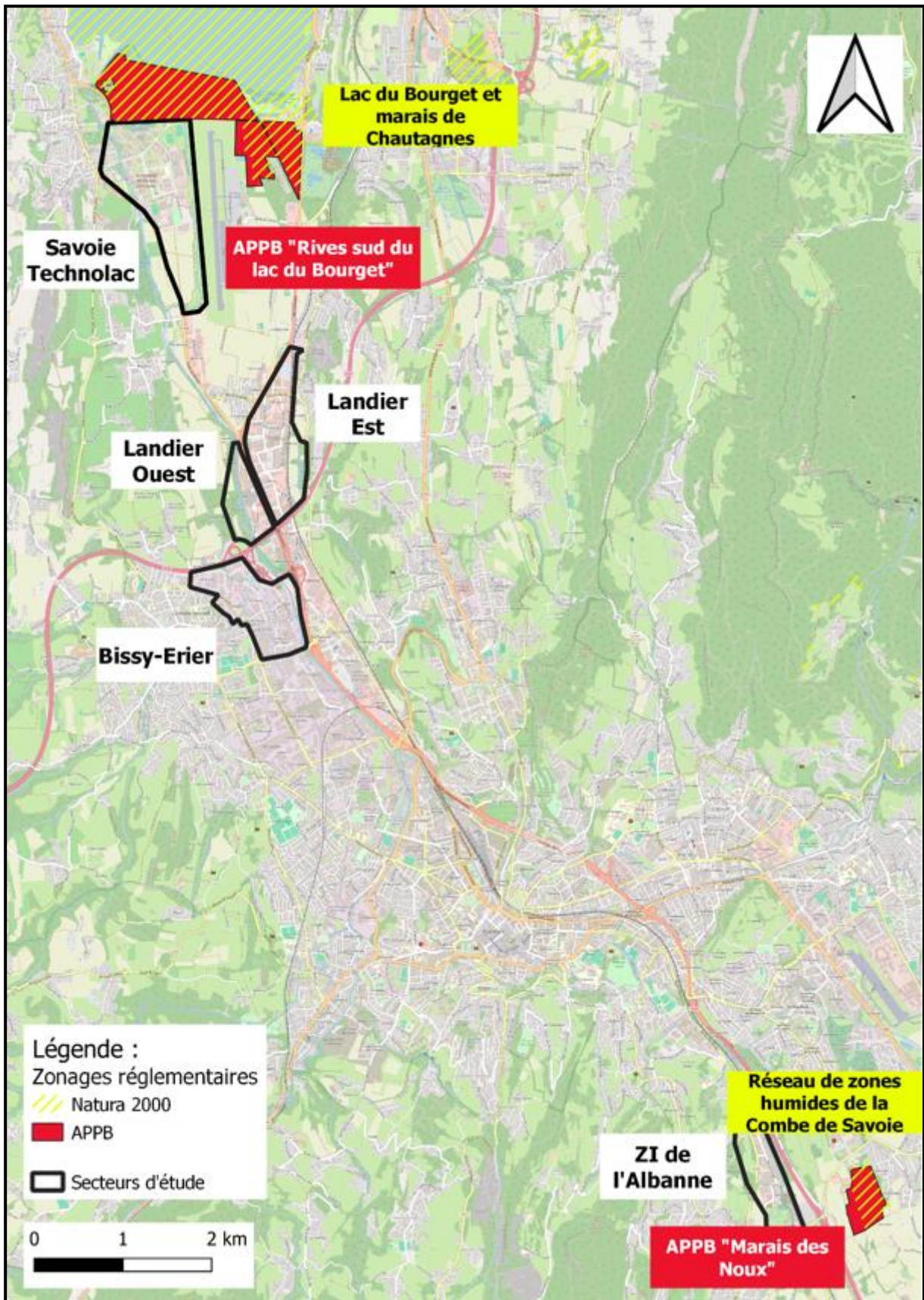
Un second APPB se trouve à moins d'un kilomètre du secteur "ZI de l'Albanne". Il s'agit du "**Marais des Noux**", protégé depuis 1996 sur une surface 23 ha.

Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) est une aire de protection réglementaire dont l'objectif est de préserver les milieux naturels nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces animales ou végétales protégées au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement.

L'APPB est défini aux articles R.411-15 à R.411-17 du Code de l'Environnement et est instauré par le préfet de département.

Un zonage Natura 2000 vient se superposer à ces périmètres d'APPB.

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.



Carte 6 : Zonages réglementaires autour des sites d'études

## 1.4.2 Contexte patrimonial

Presque tous les secteurs étudiés sont concernés par des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Une ZNIEFF est un secteur particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Pour les définir, il faut la présence d'au moins deux espèces déterminantes.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- **les ZNIEFF de type I**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- **les ZNIEFF de type II** qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Secteur Savoie Technolac :

- ZNIEFF I, Sud du lac du Bourget - 122 Ha
- ZNIEFF I, Etangs, marais et prairies du sud du lac du Bourget - 127 Ha
- ZNIEFF II, Ensemble fonctionnel formé par le lac du Bourget et ses annexes - 7 499 Ha

Secteur Landier Est : non concerné

Secteur Landier Ouest :

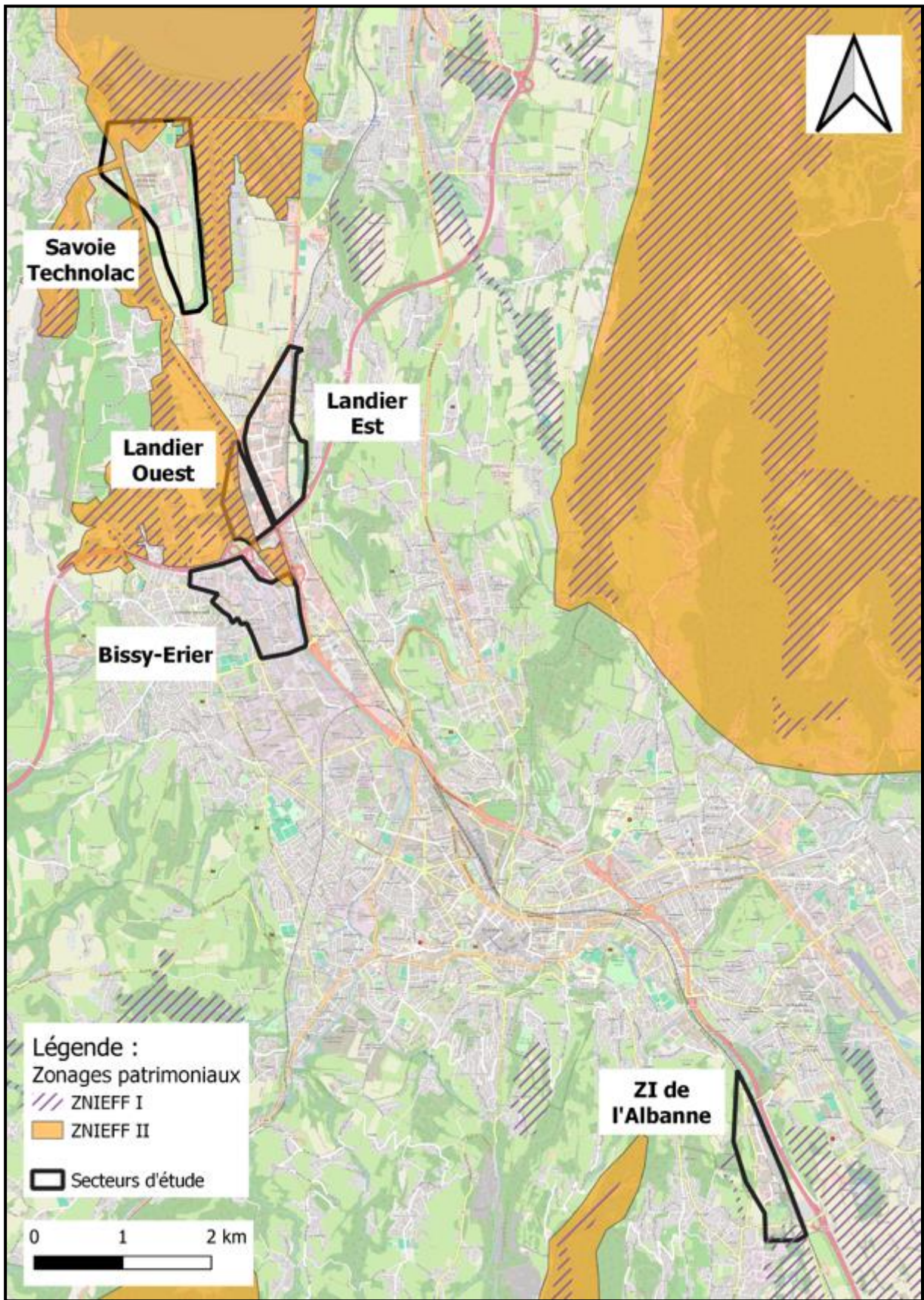
- ZNIEFF II, Ensemble fonctionnel formé par le lac du Bourget et ses annexes - 7 499 Ha

Secteur Bissy Erier :

- ZNIEFF I, Forêts alluviales, cours d'eau, marais et bocage à l'ouest de la Motte-Servolex - 177 Ha
- ZNIEFF II, Ensemble fonctionnel formé par le lac du Bourget et ses annexes - 7 499 Ha

Secteur ZI de l'Albanne :

- ZNIEFF I, Prairies humides et bocages des Abîmes de Myans - 811 Ha



Carte 7 : Zonages patrimoniaux autour des sites d'études

## 2 Résultats de l'inventaire faune, flore et habitats

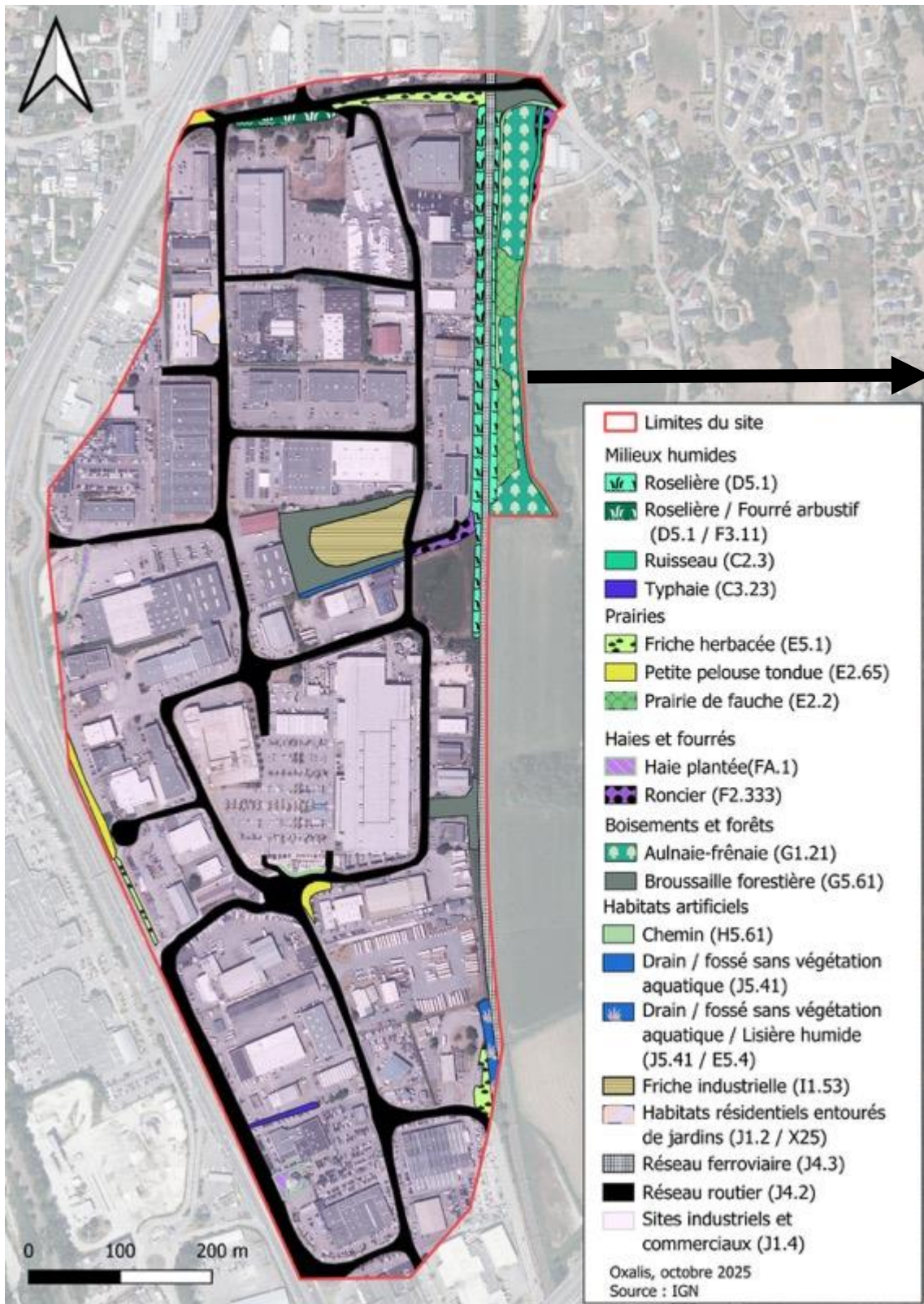
### 2.1 Description succincte des habitats naturels

#### 2.1.1 Secteur "Landier Est"

Le secteur d'étude appelé « Landier Est » s'étend sur environ 52 ha sur lesquels 19 habitats ou complexes d'habitats ont été inventoriés selon la typologie EUNIS.

Sur ce site d'étude, moins de 10% (4,54 ha) correspond à un habitat naturel ou semi-naturel. Ces 10% sont surtout localisés à l'est de la zone d'activité. Le secteur « Landier Est » est quasiment exclusivement occupé par le réseau routier et par des parcelles industrielles ou commerciales.

	Code EUNIS	Superficie sur le site (ha)	%	Commentaires	Habitat patrimonial
<b>Milieux humides</b>					
Ruisseau	C2.3	0,197	0,38		
Typhaie	C3.23	0,042	0,08		
Roselière	D5.1	1,321	2,53		
Roselière / Fourré arbustif	D5.1 / F3.11	0,093	0,18		
<b>Prairies</b>					
Prairie de fauche	E2.2	0,365	0,70		
Petite pelouse tondue	E2.65	0,19	0,36		
Friche herbacée	E5.1	0,289	0,55		
<b>Haies et fourrés</b>					
Roncier	F2.333	0,145	0,28		
Haie plantée	FA.1	0,115	0,22		
<b>Boisements et forêts</b>					
Aulnaie-frênaie	G1.21	0,949	1,82	Habitat d'intérêt communautaire : 91E0*	X
Broussaille forestière	G5.61	0,831	1,59		
<b>Habitats artificiels ou horticoles</b>					
Chemin	H5.61	0,116	0,22		
Friche industrielle	I1.53	0,521	1,00		
Habitats résidentiels entourés de jardins	J1.2 / X25	0,146	0,28		
Sites industriels et commerciaux	J1.4	40,815	78,24		
Réseau routier	J4.2	4,947	9,48		
Réseau ferroviaire	J4.3	0,925	1,77		
Drain / fossé sans végétation aquatique	J5.41	0,055	0,11		
Drain / fossé sans végétation aquatique / Lisière humide	J5.41 / E5.4	0,103	0,20		



Carte 8 : Cartographie des habitats du secteur "Landier Est" © L. MARCILLY

## Milieux humides

### **Roselière – D5.1**

Composé de plantes semi-aquatiques de grande à moyenne taille, cet habitat est dominé ici par le Roseau commun (*Phragmites australis*). Comme beaucoup d'habitats humides, les roselières sont menacées par le maintien constant du niveau de l'eau toute l'année et le profilage des berges en pente abrupte.

Sur le secteur de Landier Est, les roselières se retrouvent principalement le long des deux côtés de la voie ferrée.



### **Typhaie – C3.23**

Habitat ressemblant beaucoup à la roselière mais dominé ici par la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*). Sur le périmètre d'étude, cet habitat est résiduel et ne peut remplir son rôle de zone refuge pour l'avifaune notamment.

## Prairies

### **Prairie de fauche – E2.2**

Les prairies observées sur la zone de « Landier Est » étaient déjà fauchées lors du passage sur le terrain, il est donc difficile de savoir si celles-ci présentent un cortège très diversifié. De plus plusieurs secteurs de la grande prairie sont en voie de colonisation par des ronces caractéristiques des refus de pâture. Pour le moment la principale menace sur cet habitat est la présence de l'espèce exotique envahissante *Buddleia* qui peut dégrader la prairie si l'espèce est mal gérée.



### **Friche herbacée – E5.1**

Les friches herbacées prennent la forme de groupements prairiaux herbacés, dominés par des espèces de prairie (*Arrhenatherum elatius*, *Convolvulus arvensis*), et accompagnées d'espèces liées à des groupements de friches (*Verbascum thapsus*, *Oenothera bienni*). Cet habitat est souvent qualifié de rudéral, c'est-à-dire qu'on le retrouve dans des endroits perturbés ou modifiés par les activités humaines.

Dans le secteur de « Landier Est » plusieurs de ces milieux sont disséminés sur la zone d'activité. Ces milieux perturbés sont vulnérables à la colonisation par des espèces exotiques envahissantes.



## Haies et fourrés

Les haies et fourrés sont assez peu présents sur la zone d'étude en dehors des haies monospécifiques plantées.

### **Roncier – F2.333**

Cet habitat homogène est principalement composé d'espèces de *Rubus* et forme rapidement des fourrés peu diversifiés. Tout comme les friches herbacées cet habitat est souvent le seul refuge pour la petite faune et assure la fonction de corridor.



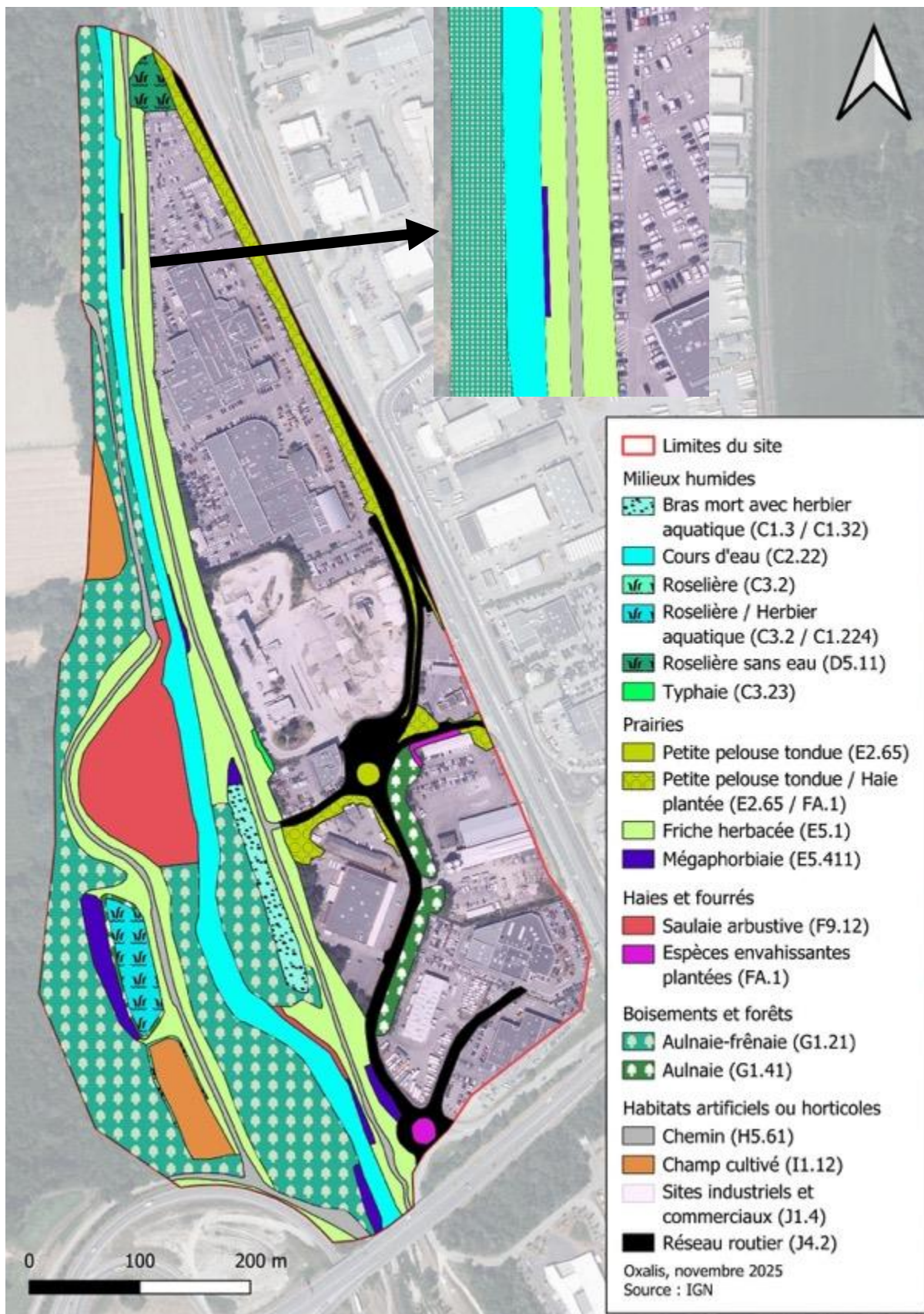
**Aulnaie-frênaie – G1.21**

Ces forêts sont dominées par le Frêne (*Fraxinus Excelsior*) et l’Aulne (*Alnus glutinosa*) accompagnés normalement d’un sous-bois très développé. Ces milieux jouent un rôle important de corridor naturel en étant à l’interface entre les habitats terrestres et aquatiques. Ces forêts sont aussi importantes pour la fixation des berges et la régulation des crues et abritent en général une grande diversité d’espèces animales et végétales. Ces forêts sont classées comme prioritaire au niveau européen. Cependant sur le secteur de « Landier Est » ces boisements sont réduits à l’état de fin cordon à l’extérieur de la zone d’activité.

**2.1.2 Secteur “Landier Ouest”**

Ce secteur s’étend sur environ 31,5 ha comprenant 18 habitats ou complexes d’habitats (selon la typologie EUNIS). Environ la moitié de l’espace est occupée par des habitats artificiels et l’autre moitié par des habitats naturels ou semi-naturels. La partie « naturelle » est dominée par des habitats humides ou liés aux milieux humides : forêt humides, roselières, herbiers aquatiques, saulaie, mégaphorbiaies.

	Code EUNIS	Superficie sur le site (ha)	%	Habitat d’intérêt communautaire	Habitat patrimonial
<b>Milieux humides</b>					
Bras mort avec herbier aquatique	C1.3 / C1.32	0,34	1,1	3150	X
Cours d'eau	C2.22	1,86	5,9		
Roselière	C3.2	0,04	0,1		
Roselière / Herbier aquatique	C3.2 / C1.224	0,35	1,1	3150	X
Typhaie	C3.23	0,02	0,1		
Roselière sans eau	D5.11	0,15	0,5		
<b>Prairies</b>					
Petite pelouse tondue	E2.65	0,04	0,1		
Petite pelouse tondue / Haie plantée	E2.65 / FA.1	0,87	2,8		
Friche herbacée	E5.1	3,68	11,7		
Mégaphorbiaie	E5.411	0,38	1,2		
<b>Haies et fourrés</b>					
Saulaie arbustive	F9.12	1,35	4,3		
Espèces envahissantes plantées	FA.1	0,08	0,2		
<b>Boisements et forêts</b>					
Aulnaie-frênaie	G1.21	5,84	18,6	91E0*	X
Aulnaie	G1.41	0,49	1,5		
<b>Habitats artificiels ou horticoles</b>					
Chemin	H5.61	1,08	3,4		
Champ cultivé	I1.12	0,65	2,1		
Sites industriels et commerciaux	J1.4	12,82	40,7		
Réseau routier	J4.2	1,45	4,6		



Carte 9 : Cartographie des habitats du secteur "Landier Ouest" © L. MARCILLY

## Milieux humides

### **Roselière – C3.2**

Composé de plantes semi-aquatiques de grande à moyenne taille, cet habitat est dominé ici par le Roseau commun (*Phragmites australis*). Sur le secteur de Landier Ouest les roselières sont présentes sous plusieurs formes : le long des cours d'eau, en mélange avec des herbiers aquatiques ou sur des zones à nappe phréatique profonde et sans eau libre toute l'année. Ces formations végétales jouent un rôle écologique majeur : régulation des flux hydriques, épuration de l'eau, et refuge pour une faune diversifiée (oiseaux, amphibiens, insectes). Leur dynamique est liée à la disponibilité en eau et aux perturbations naturelles ou anthropiques, comme l'eutrophisation ou l'assèchement des zones humides. Les principales menaces incluent la destruction des berges, la régression des zones inondables, et la progression d'espèces exotiques envahissantes, mettant en péril la fonctionnalité de ces écosystèmes rivulaires.



### **Typhaie – C3.23**

Habitat dominé par la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) qui peut supporter de grandes périodes d'assèchement et est résistante à la pollution de l'eau. Les typhaies retrouvées sur le secteur du Landier Ouest sont assez réduites ce qui limite leur intérêt pour la faune.



### **Herbier aquatique – C1.224**

Constitué de radeaux et tapis flottants ou faiblement immergés dominé ici par la Grande utriculaire (*Utricularia australis*), cet habitat se rencontre sur les pièces d'eaux stagnantes ou faiblement courantes. Cette végétation pionnière favorisant l'atterrissement des plans d'eau peut à long terme être remplacée par d'autres espèces comme les Potamots et les myriophylles. Cet habitat d'intérêt communautaire est principalement menacé par l'eutrophisation et la pollution de l'eau.



## Prairies

### **Friche herbacée – E5.1**

Les friches herbacées prennent la forme de groupements prairiaux herbacés, dominés par des espèces de prairie (*Arrhenatherum elatius*, *Dactylis glomerata*), et accompagnées d'espèces liées à des groupements de friches (*Galega officinalis*, *Erigeron sp.*). Cet habitat est souvent qualifié de rudéral, c'est-à-dire qu'on le retrouve dans des endroits perturbés ou modifiés par les activités humaines. Dans le secteur de Landier Ouest cet habitat se retrouve dans différents états un peu partout sur le site. Ces friches herbacées témoignent des travaux récents de restauration menés sur le secteur. Ces milieux perturbés sont vulnérables à la colonisation par des espèces exotiques envahissantes.



### **Mégaphorbiaie – E5.411**

Les mégaphorbiaies sont caractérisées par une végétation dense et fournie d'herbacées à larges feuilles : *Eupatorium cannabinum*, *Lysimachia vulgaris*, *Convolvulus sepium*.... Ces communautés se développent sur des sols humides, riches en nutriments mais ne subissant pas d'inondations prolongées. Les communautés se retrouvent en bord de cours d'eau ou de fossés. Souvent situées dans des complexes d'habitats humides, ces formations végétales font parties des corridors biologiques assurant la circulation et la dispersion des espèces. Sur la zone d'étude ces habitats sont plus ou moins fragmentés et envahis de Balsamine et de Solidage.



## **Haies et fourrés**

Les haies et fourrés sont assez peu présents sur la zone d'étude en dehors des haies monospécifiques plantées au sein de la zone commerciale.

### **Saulaie arbustive – F9.12**

Formation arbustive dense et pionnière, cet habitat est typique des berges rivulaires humides et des ripisylves de basse altitude. Dominé ici par le saule pourpre (*Salix purpurea*), cet habitat joue un rôle écologique majeur en stabilisant les sols, en régulant les flux d'eau et en offrant des zones de refuge pour une faune variée, notamment des insectes et des oiseaux. Sur le secteur de Landier Ouest cet habitat est à certains endroits assez réduit mais peut être dynamisé par les travaux de restauration récent. Cependant sa dynamique naturelle peut être perturbée par la présence d'espèces exotiques envahissantes comme le robinier (*Robinia pseudoacacia*) et le buddleia (*Buddleja davidii*).



## **Boisements et forêts**

### **Aulnaie-frênaie – G1.21**

Ces forêts sont dominées par le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et l'Aulne (*Alnus glutinosa*) accompagnés normalement d'un sous-bois très développé. Ces milieux jouent un rôle important de corridor naturel en étant à l'interface entre les habitats terrestres et aquatiques. Ces forêts sont aussi importantes pour la fixation des berges et la régulation des crues et abritent en général une grande diversité d'espèces animales et végétales. Ces forêts sont classées comme prioritaire au niveau européen. Sur la zone d'étude ces boisements sont assez développés sur la partie Ouest et abritent même une espèce protégée : le Millepertuis Androsème.



### Aulnaie- G1.41

Ce bois marécageux, d'aspect broussailleux où l'Aulne glutineux domine, est également composé de Saule blanc. Le sous-bois de cet habitat est dense avec des hélophytes (roseau), des prêles (*Equisetum telmateia*) et des saules arbustifs (saule cendré, saule à oreillettes). Comme beaucoup d'habitats humides ces aulnaies marécageuses souffrent beaucoup du drainage et de la mise en culture. L'enrichissement trophique et l'abaissement de la nappe entraîne une banalisation des cortèges floristique, favorisant les espèces nitrophiles comme les orties et les espèces exotiques envahissantes. Sur le secteur de Landier Ouest ce boisement est réduit à un cordon au milieu de la zone d'activités.



### 2.1.3 Secteur "Bissy-Erier"

Le secteur de Bissy-Erier, d'une superficie de 53,8 hectares, abrite 23 habitats ou complexes d'habitats cartographiés selon la typologie EUNIS. Seule 17,6 % de la surface totale est couverte par des habitats naturels ou semi-naturels, le reste est dominé par des habitats artificiels (routes, sites industriels et commerciaux).

Les milieux naturels se concentrent principalement le long des cours d'eau et des friches.

	Code EUNIS	Superficie sur le site (ha)	%	Habitat d'intérêt communautaire	Habitat patrimonial
<b>Milieux humides</b>					
Cours d'eau avec herbiers aquatiques	C2.2 / C2.28	0,252	0,47		
Cours d'eau / Saulaie arbustive	C2.2 / F9.12	1,492	2,70		
<b>Prairies</b>					
Petite pelouse tondu	E2.65	0,632	1,18		
Petite pelouse tondu / Massif horticole	E2.65 / I2.11	0,042	0,08		
Friche herbacée	E5.1	0,906	1,68		
Friche herbacée / Alignement d'arbres	E5.1 / G5.1	0,097	0,18		
Mégaphorbiaie	E5.4	0,261	0,49		
Mégaphorbiaie / Friche ligneuse	E5.4 / F3.131 / G5.61	0,156	0,29		
<b>Haies et fourrés</b>					
Fourré	F3.1	0,439	0,82		
Roncier	F3.131	0,492	0,92		
Roncier / Friche herbacée	F3.131 / E5.1	0,043	0,08		
Friche ligneuse	F3.131 / G5.61	1,54	2,86		
Saulaie arbustive / Fourré	F9.12 / F3.1	0,52	0,97		
Espèces envahissantes plantées	FA.1	0,036	0,07		
<b>Boisements et forêts</b>					
Forêt riveraine	G1.2	0,455	0,85		
Forêt riveraine / Mégaphorbiaie	G1.2 / E5.4	0,098	0,18		
Forêt riveraine et cours d'eau	G1.2 / C2.2	1,888	3,51		
Alignement d'arbres	G5.1	0,128	0,24		
<b>Habitats artificiels ou horticoles</b>					
Voie cyclable	H5.61	0,392	0,73		

	Code EUNIS	Superficie sur le site (ha)	%	Habitat d'intérêt communautaire	Habitat patrimonial
Massif horticole	I2.11	0,084	0,16		
Habitats résidentiels entourés de jardins	J1.2 / X25	2,61	4,85		
Sites industriels et commerciaux	J1.4	36,02	67,00		
Réseau routier	J4.2	5,182	9,64		

## Milieux humides

### **Herbiers aquatiques – C2.28**

Cet habitat est caractérisé par des herbiers immergés ou flottants, dominés ici par le Myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*) et une espèce de Callitriche, adaptés aux cours d'eau à courant modéré à rapide. Ces végétations, souvent ancrées dans les sédiments, jouent un rôle écologique majeur : oxygénation de l'eau, stabilisation des berges, et refuge pour une faune aquatique variée (invertébrés, poissons). Leur dynamique est fortement liée à la qualité de l'eau et à la force du courant, qui favorise leur développement en tapis denses. Les principales menaces pesant sur ces herbiers sont l'artificialisation des berges, la pollution diffuse, les variations brutales du débit et la concurrence avec des espèces exotiques envahissantes. **Sur la zone d'étude ces herbiers sont assez bien développés.**



## Prairies

### **Friche herbacée – E5.1**

Les friches herbacées forment des groupements prairiaux dominés par des espèces typiques des prairies (*Arrhenatherum elatius*, *Convolvulus arvensis*, *Dactylis glomerata*), accompagnées de plantes caractéristiques des friches (*Arctium minus*, *Dipsacus fullonum*, *Sambucus ebulus*). Bien que cet habitat soit qualifié de rudéral, c'est-à-dire lié aux milieux modifiés par les activités humaines, il n'en reste pas moins une ressource écologique précieuse, notamment pour les insectes pollinisateurs, dans un environnement fortement artificialisé. Pourtant, sur la zone d'inventaire, ces milieux restent rares, cantonnés principalement le long de la piste cyclable et en bordure de certaines routes. En effet, au cœur de la zone d'activité, chaque parcelle d'herbe est régulièrement tondue, limitant ainsi le développement de ces formations végétales. Enfin, ces friches, bien qu'utiles, restent vulnérables à la colonisation par des espèces exotiques envahissantes. Celles-ci peuvent menacer leur équilibre écologique.



### **Mégaphorbiaies – E5.4**

Les mégaphorbiaies sont caractérisées par une végétation dense et fournie d'herbacées à larges feuilles. Ces communautés se développent sur des sols humides, riches en nutriments mais ne subissant pas d'inondations prolongées. Les communautés se retrouvent en bord de cours d'eau ou de fossés. Souvent situées dans des complexes d'habitats humides, ces formations végétales font partie des corridors écologiques assurant la circulation et la dispersion des espèces. **Sur le secteur d'étude cet habitat est assez dégradé.** En effet ces mégaphorbiaies sont soit réduites à un fin cordon le long des cours d'eau soit envahies par les ligneux dans des fossés le long des routes.



Les haies et fourrés de ce secteur présentent **un état écologique souvent dégradé** : les haies naturelles, rares, sont fréquemment envahies par des espèces exotiques envahissantes (*Buddleja davidii*, *Robinia pseudoacacia*, *Parthenocissus quinquefolia*), tandis que la majorité des fourrés se compose de « friches ligneuses » (F3.131 / G5.61), mélange de robiniers, de jeunes peupliers et d'arbustes pionniers. Les haies ornementales, quant à elles, sont principalement constituées de *Thuja* et de Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), plantées pour leur aspect esthétique mais offrant peu d'intérêt écologique. Ces milieux, bien que structurants dans le paysage, restent donc limités en termes de biodiversité et de fonctionnalité écologique.

### **Saulaie arbustive – F9.12**

Formation arbustive dense et pionnière, cet habitat est typique des berges rivulaires humides et des ripisylves de basse altitude. Dominé ici par le saule pourpre (*Salix purpurea*) et le Saule drapé (*Salix eleagnos*), il joue un rôle écologique majeur en stabilisant les sols, en régulant les flux d'eau et en offrant des zones de refuge pour une faune variée, notamment des insectes et des oiseaux. Sur le secteur de Bissy-Erier cet habitat a été dynamisé par les travaux de restauration récent. Sa dynamique naturelle peut cependant être perturbée par la présence d'espèces exotiques envahissantes comme le robinier (*Robinia pseudoacacia*) et l'arbre à papillon (*Buddleja davidii*).



### **Fourré – F3.1**

Cet habitat se compose de fourrés arbustifs denses, associant des espèces indigènes comme le noisetier (*Corylus avellana*), le sureau noir (*Sambucus nigra*), ou encore la viorne obier (*Viburnum opulus*). Ces formations, souvent en lisière ou en friches, constituent de précieux refuges pour la faune locale et des sites de nidification essentiels dans un milieu fortement anthropisé. Cependant, leur équilibre est menacé ici par la forte présence d'espèces exotiques envahissantes (*Buddleja davidii*, *Robinia pseudoacacia*), qui altèrent progressivement leur composition et leur fonctionnalité écologique.



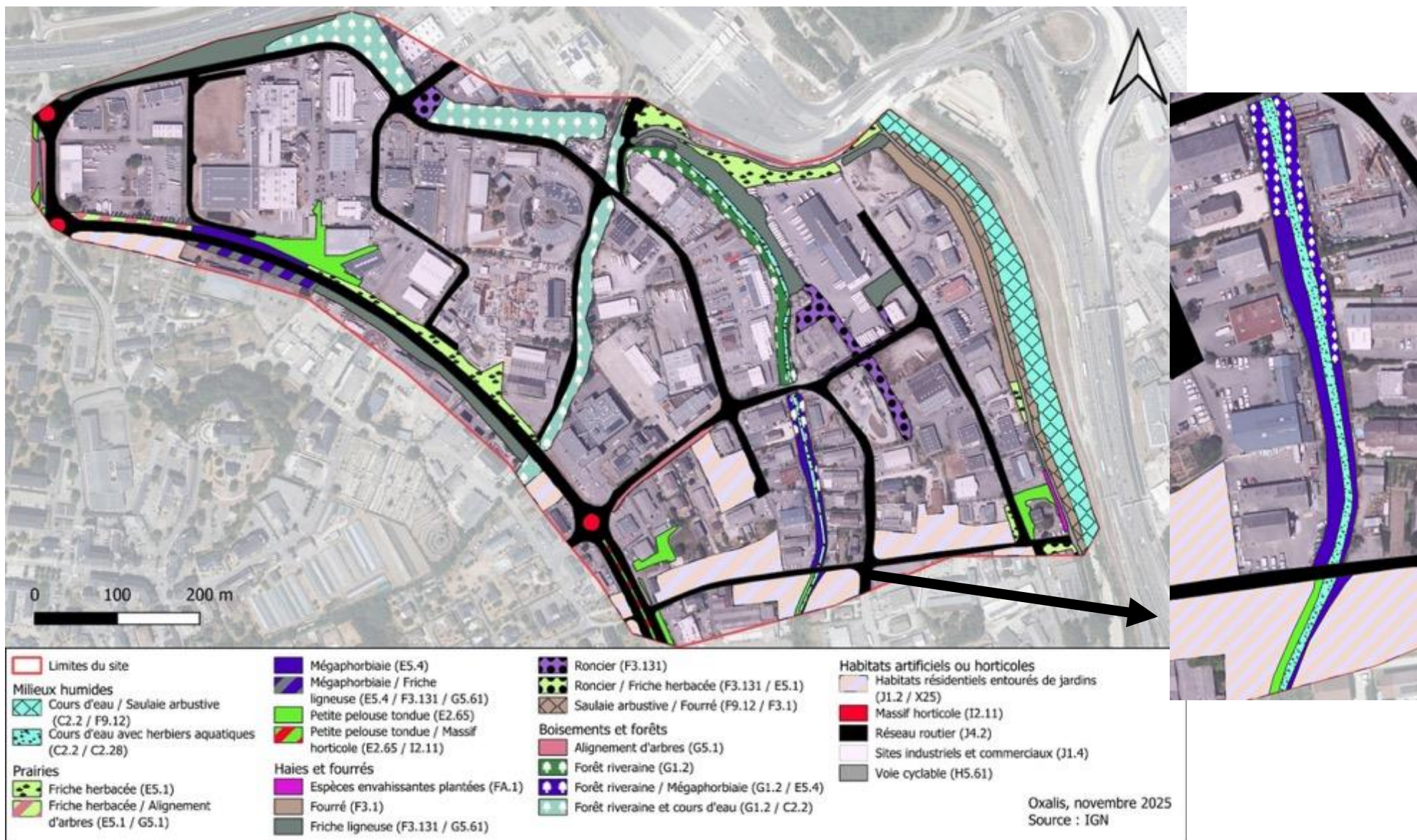
### **Roncier – F3.131**

Cet habitat homogène est principalement composé d'espèces de *Rubus* et forme rapidement des fourrés peu diversifiés. Tout comme les friches herbacées, en milieu artificialisé, cet habitat est souvent le seul refuge pour la petite faune et assure la fonction de corridor.

**Forêt riveraine – G1.2**

Cet habitat, réduit à un simple cordon boisé d'une dizaine de mètres de large de part et d'autre d'un petit cours d'eau, est une forme appauvrie des aulnaies-frênaies rivulaires. Il est dominé par un mélange d'espèces indigènes (*Salix alba*, *Fraxinus excelsior*, *Corylus avellana*) et d'espèces exotiques envahissantes (*Robinia pseudoacacia*, *Parthenocissus quinquefolia*). Malgré son état dégradé, ce corridor joue encore un rôle écologique en tant que zone tampon pour la qualité de l'eau et de refuge pour la faune locale. Sa dynamique clairement perturbée par l'envahissement des espèces exotiques, la pression anthropique (fauche, artificialisation) et la fragmentation du milieu, menaçant sa résilience et sa capacité à remplir ses fonctions écologiques.





Carte 10 : Cartographie des habitats du secteur "Bissy-Erier" © L. MARCILLY

### 2.1.4 Secteur “ ZI de l’Albanne”

Le secteur de la ZI de l’Albanne, d’une superficie d’environ **39 hectares**, présente une mosaïque d’habitats naturels, semi-naturels et artificiels. Seuls **26 % de la surface totale** sont occupés par des habitats naturels ou semi-naturels, principalement localisés en **périphérie de la zone d’activités**. Ces milieux, bien que minoritaires jouent un rôle écologique important en tant que corridors pour la biodiversité et refuges pour la faune locale. Cependant, leur fragmentation et la pression des **habitats artificiels** (sites industriels, réseaux routiers, réseau ferroviaire) limitent leur fonctionnalité écologique dans un contexte fortement urbanisé.

	Code EUNIS	Superficie sur le site (ha)	%	Commentaires	Habitat patrimonial
<b>Milieux humides</b>					
Mare	C1.3	0,068	0,17		
Roselière	C3.2	1,495	3,83		
Roselière / Roncier	C3.2 / F3.131	0,214	0,55		
<b>Prairies</b>					
Prairie semi-sèche	E1.26	0,009	0,02	Habitat d’intérêt communautaire : 6210	X
Prairie de fauche	E2.2	0,471	1,21		
Petite pelouse tondu	E2.65	0,319	0,82		
Friche herbacée	E5.1	0,835	2,14		
Friche herbacée / Roncier	E5.1 / F3.131	0,279	0,72		
<b>Haies et fourrés</b>					
Roncier	F3.131	0,041	0,11		
Formation de Renouée asiatique	F9.35	0,23	0,59		
Haie plantée	FA.1	0,011	0,03		
<b>Boisements et forêts</b>					
Aulnaie-frênaie / Cours d'eau	G1.21 / C2.22	3,894	9,98	Habitat d’intérêt communautaire : 91E0*	X
Formation de Robinier	G1.C3	1,273	3,26		
Bois post-cultural	G1.C3 / G1.A29	0,475	1,22		
Plantation de noyers	G1.D2	0,497	1,27		
Alignement d'arbres	G5.1	0,028	0,07		
<b>Habitats artificiels ou horticoles</b>					
Jachère	I1.52	3,623	9,29		
Habitats résidentiels entourés de jardins	J1.2 / X25	1,066	2,73		
Sites industriels et commerciaux	J1.4	19,655	50,40		
Réseau routier	J4.2	3,361	8,62		
Réseau ferroviaire	J4.3	1,156	2,96		

## Milieux humides

### Roselière

Composé de plantes semi-aquatiques de grande à moyenne taille, cet habitat est dominé ici par le Roseau commun (*Phragmites australis*) associé parfois à la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*). Sur le secteur de la ZI de l'Albanne les roselières sont présentes sous plusieurs formes : le long des fossés ou des cours d'eau ou étendues sur de grandes zones humides. Ces formations végétales jouent un rôle écologique majeur : régulation des flux hydriques, épuration de l'eau, et refuge pour une faune diversifiée (oiseaux, amphibiens, insectes). Leur dynamique est liée à la disponibilité en eau et aux perturbations naturelles ou anthropiques, comme l'eutrophisation ou l'assèchement des zones humides. Les principales menaces incluent la destruction des berges, la régression des zones inondables, et la progression d'espèces exotiques envahissantes, mettant en péril la fonctionnalité de ces écosystèmes rivulaires.



## Prairies

### Prairie semi-sèche

Ce micro-habitat, réduit à une surface de 0,009 hectare, correspond à une pelouse calcicole semi-sèche, un habitat d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats (Natura 2000). Malgré sa petite taille, il abrite des espèces caractéristiques comme l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), ainsi que *Blackstonia perfoliata* et *Anthyllis vulneraria*. Ces pelouses, jouent un rôle écologique crucial en tant que refuges pour une flore et une faune spécialisées. Cependant la proximité de robiniers (*Robinia pseudoacacia*) pouvant entraîner l'eutrophisation du sol par leurs racines, et la pression des activités humaines, menacent la pérennité de cet habitat rare et fragile.



### Prairie de fauche

Les prairies observées sur la zone d'étude étaient déjà fauchées lors du passage sur le terrain, il est donc difficile de savoir si celles-ci présentent un cortège très diversifié.



### Friche herbacée

Les friches herbacées prennent la forme de groupements prairiaux herbacés, dominés par des espèces de prairie (*Arrhenatherum elatius*, *Dactylis glomerata*), et accompagnées d'espèces liées à des groupements de friches (*Daucus carota*, *Hypericum perforatum*). Cet habitat est souvent qualifié de rudéral, c'est-à-dire qu'on le retrouve dans des endroits perturbés ou modifiés par les activités humaines. Dans le secteur de la ZI de l'Albanne cet habitat se retrouve dans différents états un peu partout sur le site. Ces milieux perturbés sont vulnérables à la colonisation par des espèces exotiques envahissantes.



## Haies et fourrés

Les haies et fourrés sont assez peu présents sur la zone d'étude en dehors des haies monospécifiques plantées.

### **Roncier**

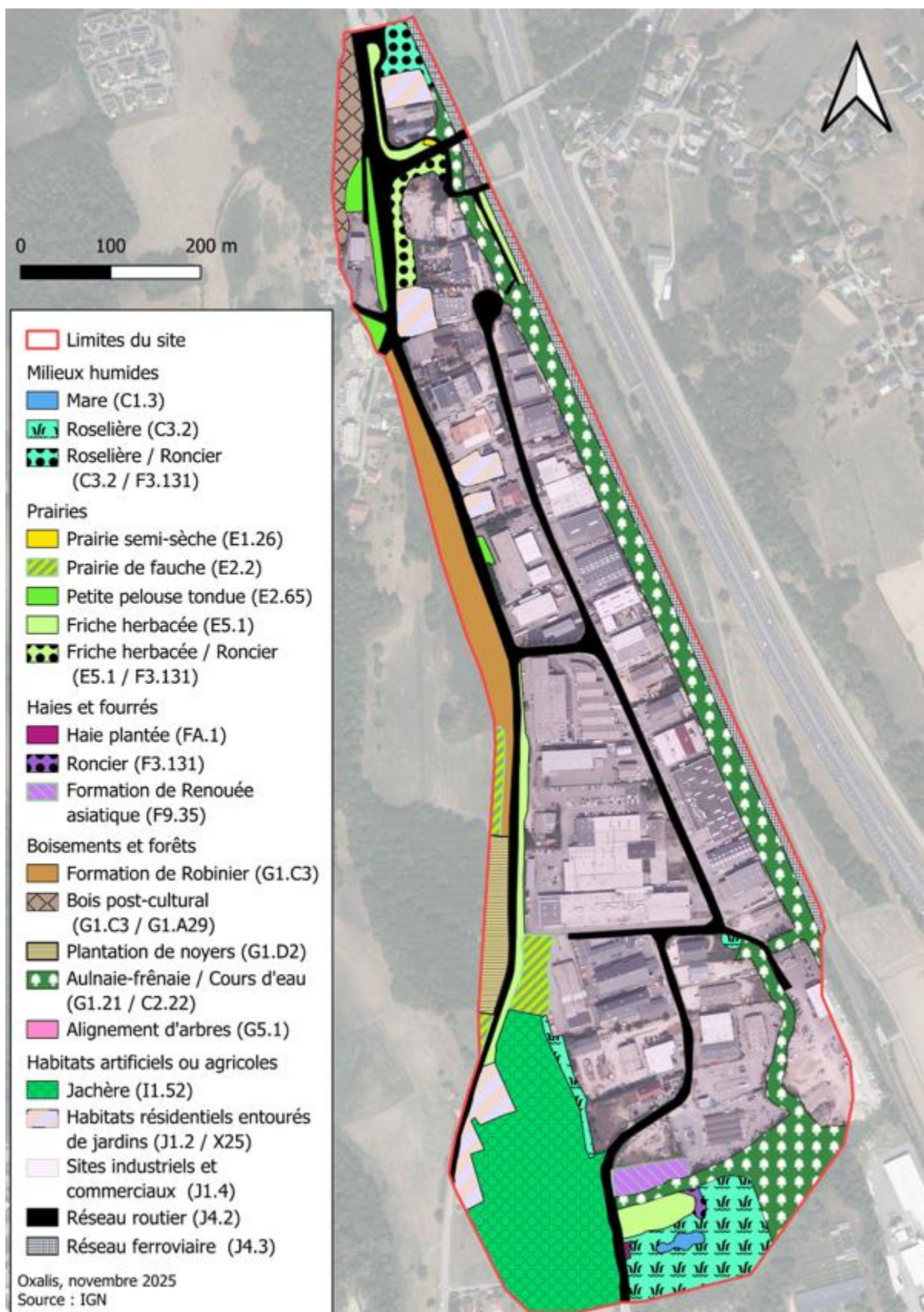
Cet habitat homogène est principalement composé d'espèces de Rubus et forme rapidement des fourrés peu diversifiés. Tout comme les friches herbacées cet habitat est souvent le seul refuge pour la petite faune et assure la fonction de corridor.

## Boisements et forêts

### **Aulnaie-frênaie**

Ces forêts sont dominées par le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et l'Aulne (*Alnus glutinosa*) accompagnés normalement d'un sous-bois très développé. Ces milieux jouent un rôle important de corridor naturel en étant à l'interface entre les habitats terrestres et aquatiques. Ces forêts sont aussi importantes pour la fixation des berges et la régulation des crues et abritent en général une grande diversité d'espèces animales et végétales. Ces forêts sont classées comme prioritaire au niveau européen. Cependant sur le secteur de la ZI de l'Albanne ces boisements sont principalement réduits à l'état de fin cordon et coincé entre la zone d'activités et la voie ferrée.





Carte 11 : Cartographie des habitats du secteur "ZI de l'Albanne" © L. MARCILLY

## 2.1.5 Secteur "Savoie Technolac"

Le secteur de Savoie Technolac, d'une superficie de 91,2 hectares, abrite 24 habitats ou complexes d'habitats cartographiés selon la typologie EUNIS. Pourtant, seulement 21.53 % de la surface totale est recouverte par des habitats naturels ou semi-naturels. Le reste est dominé par des habitats artificiels (routes, bâtiments, parcs...). Les milieux naturels se concentrent principalement en périphérie de la zone d'étude. La partie « naturelle » est dominée par des habitats humides ou liés aux milieux humides : forêt humides, roselières, saulaie, mégaphorbiaies...

	Code EUNIS	Superficie sur le site (ha)	%	Commentaires	Habitat patrimonial
<b>Milieux humides</b>					
Cours d'eau	C2.2	1,209	1,33		
Roselière	C3.2	3,051	3,35		
<b>Prairies</b>					
Pelouses à Orpins sur enrochement	E1.11	0,087	0,10		
Prairie de fauche	E2.2	0,91	1,00		
Prairie mésophile de fauche	E2.22	1,099	1,21	Habitat d'intérêt communautaire : 6510	X
Terrain de sport	E2.63	1,192	1,31		
Prairie humide	E3.41	2,77	3,04		
Prairie humide abandonnée	E3.45	0,207	0,23		
Friche herbacée	E5.1	0,431	0,47		
Mégaphorbiaie	E5.411	0,787	0,86	Habitat d'intérêt communautaire : 6430	X
<b>Haies et fourrés</b>					
Fourré	F3.1	0,133	0,15		
Saulaie marécageuse	F9.21	0,568	0,62		
Saulaie marécageuse / Roncier	F9.21 / F3.131	0,462	0,51		
Formation de Renouée asiatique	F9.35	0,107	0,12		
<b>Boisements et forêts</b>					
Forêt riveraine	G1.2	2,375	2,60		
Forêt riveraine / Lisière humide	G1.2 / E5.4	0,382	0,42		
Aulnaie-frênaie	G1.21	3,867	4,24	Habitat d'intérêt communautaire : 91E0*	X
<b>Habitats artificiels ou horticoles</b>					
Chemin / Piste cyclable	H5.61	1,857	2,04		
Parc	I2.1	12,86	14,10		
Friche	I3.53	0,681	0,75		
Bâtiment	J1	4,445	4,87		
Bâtiment / Parc	J1 / I2.1	28,776	31,55		
Réseau routier / Parking	J4.2	22,083	24,22		
Pelouse artificielle	-	0,855	0,94		

## Milieux humides

### **Roselière**

Composé de plantes semi-aquatiques de grande à moyenne taille, cet habitat est dominé ici par le Roseau commun (*Phragmites australis*) associé parfois à la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*). Sur le secteur de Savoie Technolac les roselières sont présentes dans la partie Est. Ces formations végétales jouent un rôle écologique majeur : régulation des flux hydriques, épuration de l'eau, et refuge pour une faune diversifiée (oiseaux, amphibiens, insectes). Leur dynamique est liée à la disponibilité en eau et aux perturbations naturelles ou anthropiques, comme l'eutrophisation ou l'assèchement des zones humides. Les principales menaces incluent la destruction des berges, la régression des zones inondables, et la progression d'espèces exotiques envahissantes, mettant en péril la fonctionnalité de ces écosystèmes rivulaires.



## Prairies

### **Pelouses à Orpins sur enrochement**

Pelouses rases et discontinues, constituées principalement de mousses, de lichens et d'Orpins (*Sedum*), cet habitat se développe sur des sols très minces, pauvres en nutriments et riches en débris pierreux sur des stations sèches et bien ensoleillées. Menacé par l'urbanisation, cet habitat est rare en plaine alors que celui-ci peut accueillir des espèces menacées.



### **Prairie mésophile de fauche**

Les prairies de fauche observées présentent des communautés assez riches dominées par les Pâturins (*Poa*) et surtout le Ray-grass français (*Arrhenatherum elatius*). Habitats considérés d'intérêt communautaire, leurs compositions très diversifiées permettent d'attirer de nombreux insectes ainsi que leurs prédateurs. Les cortèges relevés lors de la phase de terrain montrent que ces prairies sont dégradées. En effet, l'absence de certaines espèces comme *Crepis biennis* montre que l'habitat est encore en cours d'évolution. La gestion extensive de ces prairies doit continuer.



### **Prairie humide**

Ces prairies humides présentent une végétation haute, opulente et diversifiée, dominée ici par *Holcus lanatus* (Houlque laineuse). Ces milieux subissent une dynamique de succession végétale marquée, évoluant par endroits vers des mégaphorbiaies ou étant colonisés par des saules arbustifs et des espèces exotiques envahissantes comme *Buddleja davidii*. Malgré leur état de dégradation, ces prairies jouent un rôle écologique crucial en tant que refuges pour une faune et une flore spécialisée, et comme zones tampons pour la régulation hydrique.



### **Friche herbacée**

Les friches herbacées forment des groupements prairiaux dominés par des espèces typiques des prairies (*Arrhenatherum elatius*, *Convolvulus arvensis*, *Dactylis glomerata*), accompagnées de plantes caractéristiques des friches (*Daucus carota*, *Dipsacus fullonum*,). Bien que cet habitat soit qualifié de rudéral, c'est-à-dire lié aux milieux modifiés par les activités humaines, il n'en reste pas moins une ressource écologique précieuse, notamment pour les insectes pollinisateurs, dans un environnement artificialisé. A long terme et avec une gestion adaptée ces habitats peuvent évoluer vers une version plus diversifiée et moins impactée par les activités humaines.



### **Mégaphorbiaies**

Les mégaphorbiaies sont caractérisées par une végétation dense et fournie d'herbacées à larges feuilles. Ces communautés se développent sur des sols humides, riches en nutriments mais ne subissant pas d'inondations prolongées. Souvent situées dans des complexes d'habitats humides, ces formations végétales font parties des corridors biologique assurant la circulation et la dispersion des espèces. Les communautés se retrouvant en bord de cours d'eau ou de fossés ou en lisière forestière sont considérées d'intérêt communautaire. Sur le secteur de l'étude cet habitat se retrouve principalement dans des fossés et des dépressions dont le but est de recueillir l'eau. Cet habitat est fortement menacé par la présence d'espèces exotiques envahissantes (*Solidago sp.*).



## **Haies et fourrés**

Les haies et fourrés naturels sont assez peu présents sur ce secteur. En effet de nombreuses haies ont été plantées mais la plupart l'ont été dans un but esthétique et non écologique. Ces milieux, bien que structurants dans le paysage, restent donc limités en termes de biodiversité et de fonctionnalité écologique.

### **Fourré**

Cet habitat se compose de fourrés arbustifs denses, associant des espèces indigènes comme le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'érable champêtre (*Acer campestre*). Ces formations, souvent en lisière ou en friches, constituent de précieux refuges pour la faune locale et des sites de nidification essentiels dans un milieu anthropisé. Cependant cet habit est très peu présent sur le secteur de l'étude.



### **Saulaie marécageuse**

Cette saulaie marécageuse est structurée par une végétation arbustive dense, principalement dominée par le saule cendré (*Salix cinerea*), accompagné du roseau commun (*Phragmites australis*) et du cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). Ces formations arbustives, typiques des zones humides et des bords de cours d'eau, forment des bosquets étagés et denses qui jouent un rôle écologique majeur. Elles offrent des abris et des sites de nidification pour de nombreuses espèces animales, tout en régulant les flux hydriques et en stabilisant les berges. Cependant, leur équilibre est menacé par la présence d'espèces exotiques envahissantes comme le solidage américain (*Solidago sp.*).



### **Roncier**

Cet habitat homogène est principalement composé d'espèces de Rubus et forme rapidement des fourrés peu diversifiés. Tout comme les friches herbacées, en milieu artificialisé cet habitat est souvent le seul refuge pour la petite faune et assure la fonction de corridor.

## Boisements et forêts

### **Forêt riveraine**

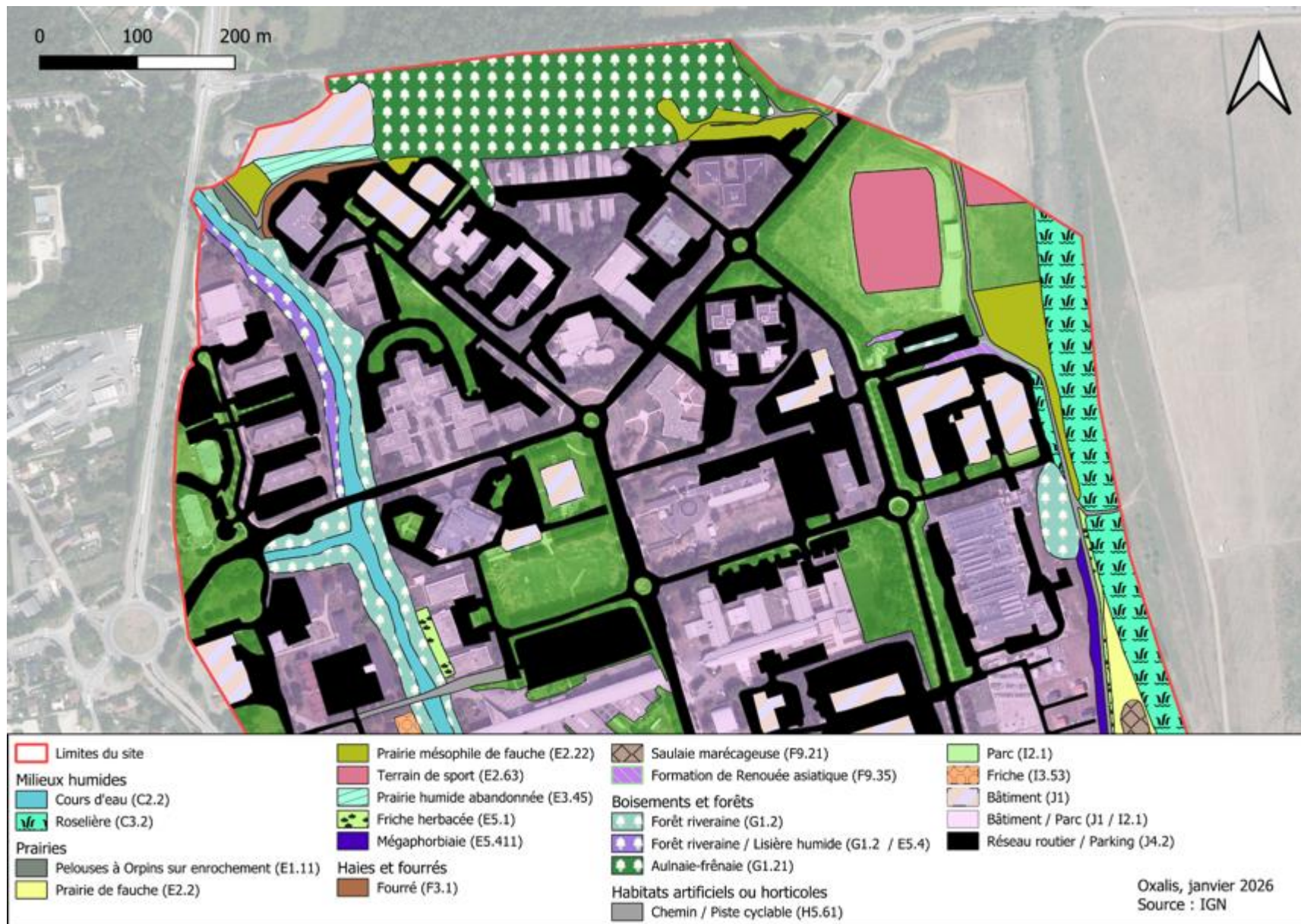
Cet habitat, réduit à un simple cordon boisé d'une dizaine de mètres de large de part et d'autre d'un petit cours d'eau, est une forme appauvrie des aulnaies-frênaies rivulaires. Il est dominé par un mélange d'espèces indigènes (*Acer platanoides*, *Fraxinus excelsior*) et d'espèces exotiques envahissantes (*Robinia pseudoacacia*). Malgré son état dégradé, ce corridor joue encore un rôle écologique en tant que zone tampon pour la qualité de l'eau et de refuge pour la faune locale. Cependant, sa dynamique est fortement perturbée par l'envahissement des espèces exotiques, la pression anthropique (fauche, artificialisation) et la fragmentation du milieu, menaçant sa résilience et sa capacité à remplir ses fonctions écologiques.



### **Aulnaie-frênaie**

Ces forêts sont dominées par le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et l'Aulne (*Alnus glutinosa*) accompagnés normalement d'un sous-bois très développé. Ces milieux jouent un rôle important de corridor naturel en étant à l'interface entre les habitats terrestres et aquatiques. Ces forêts sont aussi importantes pour la fixation des berges et la régulation des crues et abritent en général une grande diversité d'espèces animales et végétales. Ces forêts sont classées comme prioritaire au niveau européen. Sur la zone d'étude ce type de boisement n'est présent que dans la partie Nord.





Carte 12 : Cartographie des habitats du secteur "Savoie Technolac – partie nord" © L. MARCILLY



Carte 13 : Cartographie des habitats du secteur "Savoie Technolac – partie sud" © L. MARCILLY

## 2.2 Description des espèces observées

### 2.2.1 Secteur "Landier Est"

#### a. Avifaune

Une trentaine d'espèces d'oiseaux a été identifiée lors des passages sur le secteur d'étude. Certains nichent probablement dans la zone commerciale à la faveur de quelques bosquets encore présents, ou de zones en friche. Le Rougegorge familier, le Serin cini, le Chardonneret élégant, le Merle noir et d'autres ont ainsi été vus et entendus quasiment à chaque passage. Certains s'adaptent également aux bâtiments, comme le Moineau domestique ou le Rougequeue noir.

Nom scientifique	Nom commun	Remarques	Listes rouges*		Protection Nationale
			N	AURA	
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	Site alimentation	LC	LC	Art.3
<i>Motacilla alba alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	Site alimentation	LC	LC	Art.3
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Nicheur possible	NT	LC	Art.3
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Nicheur possible à proximité	LC	LC	
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	Nicheur possible	LC	LC	
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Nicheur probable	VU	LC	Art.3
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Etourneau sansonnet	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	Nicheur probable à proximité	LC	LC	
<i>Laridae</i> Vigors, 1825	Goélands, mouettes	De passage	-	-	Art.3
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	Nicheur probable à proximité	LC	LC	
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	Site alimentation	LC	LC	Art.3
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Nicheur probable à proximité	LC	LC	Art.3
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Nicheur probable à proximité	LC	LC	
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Nicheur possible	LC	LC	Art.3
<i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit spioncelle	De passage	LC	LC	Art.3
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	Nicheur possible	LC	LC	Art.3
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol Philomèle	Nicheur probable à proximité	LC	LC	Art.3
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Nicheur probable	VU	NT	Art.3
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	Nicheur probable à proximité	LC	LC	Art.3
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	Tourterelle turque	Nicheur probable à proximité	LC	LC	
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	Nicheur probable à proximité	LC	LC	Art.3

Nom scientifique	Nom commun	Remarques	Listes rouges*		Protection Nationale
			N	AURA	
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Nicheur possible	VU	VU	Art.3

\*Liste rouge concernant les individus nicheurs

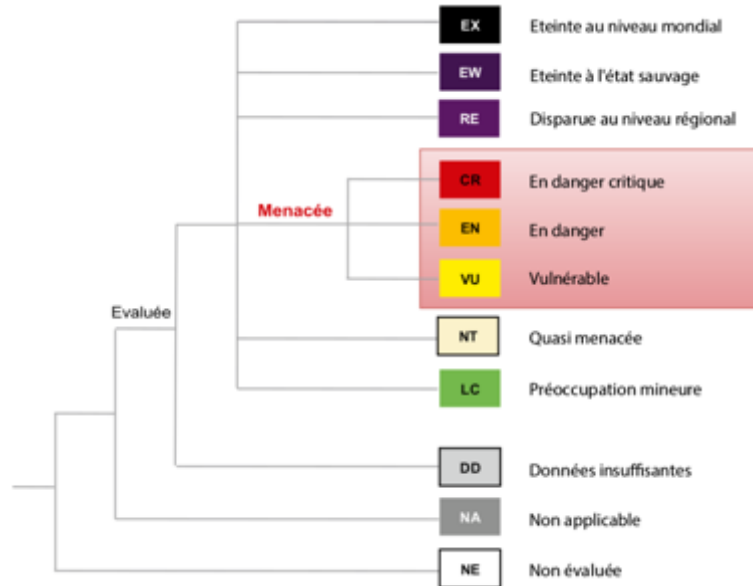


Figure 2 : Catégories de conservation de l'UICN utilisées à une échelle régionale

### b. Lépidoptères

Lors des passages, aucun papillon de jour n'a été observé.

### c. Odonates

A la faveur d'un fossé qui alimente le ruisseau des Moulins, une demoiselle a été observée, le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*). Il s'agit d'une espèce commune qui fréquente les eaux courantes.



Figure 3 : Fossé rejoignant le ruisseau des Moulins © C. PLATEL

#### d. Amphibiens

Des individus de Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*) ont été observés dans des flaques d'eau d'un chemin de terre menant aux prairies au nord-est de la zone commerciale (à proximité du hameau « La Litière »).



Figure 4 : Flaques d'eau accueillant quelques grenouilles de façon temporaire sur le chemin, au nord-est du site d'étude © C. PLATEL

#### e. Flore

Au total 49 espèces<sup>2</sup> ont été identifiées sur les habitats naturels et semi-naturels du secteur de « Landier Est ». Aucune espèce ne présente d'intérêt patrimonial. Un nombre important de plantes exotiques envahissantes a été observé.

La liste complète des espèces se trouve en annexe.

#### f. Observations diverses

A proximité du hameau nommé "La Litière", un Chevreuil a été observé.

Ce hameau limitrophe de la zone commerciale et de la voie ferrée, présente des caractéristiques paysagères campagnardes. On y trouve un ruisseau bordé d'une ripisylve dense, des boisements, des prairies de fauche et de pâture ainsi que des cultures. Les mammifères les plus communs y sont sans doute présents : sanglier, blaireau, renard, écureuil, etc.

### 2.2.2 Secteur "Landier Ouest"

#### a. Avifaune

**34 espèces d'oiseaux** ont été identifiées lors des passages sur le secteur d'étude. Certains peuvent potentiellement nicher dans la partie commerciale à la faveur de quelques bosquets ou de haies (Moineau domestique, Mésange charbonnière, Mésange bleue). Le Rougequeue noir également a été entendu et observé à plusieurs reprises sur le site. Lui aussi peut utiliser ces éléments du paysage mais également les bâtiments.

La liste d'espèces fait apparaître certains oiseaux d'eau. Ceci s'explique par la présence d'un bassin en partie « naturel » sur secteur prospecté. La Bergeronnette des ruisseaux, la Gallinule poule-d'eau, le Grèbe castagneux ou encore le Héron pourpré fréquentent le site pour l'alimentation voire la reproduction de certaines espèces. Le milieu forestier offre la possibilité à la Sittelle torchepot, au Grimpereau des jardins, à la Mésange à longue queue ou encore au Pic épeiche de trouver refuge.

Sur cette liste, on peut noter que plusieurs espèces sont classées « **vulnérables – VU** » sur les listes rouges nationale et régionale. Ce statut concerne les individus nicheurs uniquement.

Nom scientifique	Nom commun	Remarques	Listes rouges*		Protection Nationale
			N	AURA	
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	Site alimentation	LC	LC	Art.3
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	Site alimentation	LC	LC	Art.3

<sup>2</sup> Ne sont comptabilisés ici que les taxons déterminés jusqu'à l'espèce.

Nom scientifique	Nom commun	Remarques	Listes rouges*		Protection Nationale
			N	AURA	
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Nicheur probable	NT	LC	Art.3
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	Nicheur possible	LC	LC	
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Etourneau sansonnet	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Gallinule poule-d'eau	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	Site alimentation	LC	LC	
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	Nicheur possible	LC	LC	
<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Gros-bec casse-noyaux	Nicheur possible	LC	LC	Art.3
<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Héron pourpré	Site alimentation	LC	VU	Art.3
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte	Nicheur possible	LC	LC	Art.3
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	Site alimentation	NT	NT	Art.3
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Site alimentation	VU	VU	Art.3
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	Site alimentation	LC	LC	Art.3
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol Philomèle	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	Rousserolle turdoïde	Nicheur possible	VU	EN	Art.3
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Nicheur probable	VU	NT	Art.3
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Nicheur probable	VU	VU	Art.3

\*Liste rouge concernant les individus nicheurs

## b. Lépidoptères

Trois espèces de papillons de jour ont été notées : le Myrtil (*Maniola jurtina*), le Tircis (*Pararge aegeria*) et l'Amaryllis (*Pyronia tithonus*). Tous sont communs et ne sont pas patrimoniaux ou protégés.

Le Myrtil est qualifié d'ubiquiste. Il fréquente de nombreux milieux comme les bords de chemins, les lisières forestières, les milieux ouverts (prairies). Le Tircis est quant à lui plus forestier alors que l'Amaryllis est un papillon qui apprécie les lisières buissonnantes, les milieux secs et rocailloux.

Les papillons ont été observés dans la partie « naturelle » de la zone d'étude, et non dans le secteur industriel.

## c. Odonates

Deux libellules ont été observées sur le secteur du Landier Ouest à la faveur de la présence de zones humides. Il s'agit de l'Orthetrum bleuissant (*Orthetrum coerulescens*) et de l'Anax empereur (*Anax imperator*). D'autres espèces fréquentent certainement les pièces d'eau. Le groupe des odonates n'a pas fait l'objet d'un inventaire poussé mais simplement d'observations opportunistes lors des différents passages.

L'Anax empereur est une espèce commune des eaux stagnantes et faiblement courantes. L'Orthetrum bleissant peut être considéré comme une espèce pionnière, bénéficiant de la création de nouveaux bassins par exemple. L'espèce fréquente aussi les eaux stagnantes comme les bras morts et légèrement courantes comme les fossés ou les drains, avec peu de végétation et où l'eau se réchauffe rapidement. Aucune de ces espèces n'est patrimoniale.



Figure 5 : Zone humide présente sur le site d'étude © C. PLATEL

#### d. Amphibiens

Des individus de Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*) ont été observés sur un bras mort de la Leysse ainsi que sur le bassin situé en partie naturelle du site.

#### e. Flore

Au total **74 espèces**<sup>3</sup> ont été relevées sur les habitats naturels et semi-naturels du secteur de Landier Ouest, parmi elles **2 espèces patrimoniales** ont été identifiées.

La première est quasiment menacée en Rhône-Alpes (NT sur la liste rouge). Il s'agit de la **Grande utriculaire** (*Utricularia australis*), une petite plante carnivore qui se reconnaît facilement grâce à ses grandes fleurs jaune vif. Elle colonise les eaux stagnantes et peu profondes et a été observée à deux endroits du site. Préserver son habitat est primordial pour son maintien.

La deuxième espèce patrimoniale observée sur le secteur de l'étude est le **Millepertuis androsème** (*Hypericum androsaemum*), une plante vivace des sous-bois humides, des lisières forestières et des berges fraîches, souvent présente en contexte semi-ombragé.

Cette espèce se distingue par ses fruits verts devenant rouges puis noirs, et ses feuilles opposées, ovales. **Cette espèce est protégée au niveau régional** et est déterminante ZNIEFF.



Grande utriculaire



Millepertuis androsème

<sup>3</sup> Ne sont comptabilisés ici que les taxons déterminés jusqu'à l'espèce.

Nom Français	Nom scientifique	Protection réglementaire	LR France	LR Rhône-Alpes	Déterminant ZNIEFF
<i>Hypericum androsaemum</i>	Millepertuis Androsème	Protégée en RA <sup>4</sup>	LC	LC	oui
<i>Utricularia australis</i>	Grande utriculaire		LC	NT	



Carte 14 : Localisation des plantes patrimoniales et protégées sur le secteur "Landier Ouest" © L. MARCILLY

<sup>4</sup> Arrêté du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale – Article 1

## 2.2.3 Secteur “Bissy-Erier”

### a. Avifaune

**28 espèces d’oiseaux** ont été identifiées lors des passages sur le secteur d’étude. Le cortège d’oiseaux est assez similaire à celui inventorié sur le secteur de « Landier Est ».

Certaines espèces peuvent potentiellement nicher sur le site à la faveur de quelques bosquets ou de haies (Moineau domestique, Mésange charbonnière, Mésange bleue, Pie bavarde, Chardonneret élégant ...).

Sur cette liste, on peut noter que plusieurs espèces sont classées « **vulnérables – VU** » sur les listes rouges nationale et régionale, comme par exemple le Chardonneret élégant, le Serin cini ou encore le Verdier d’Europe. Ce statut concerne les individus nicheurs uniquement.

Nom scientifique	Nom commun	Remarques	Listes rouges*		Protection Nationale
			N	AURA	
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	Site alimentation	LC	LC	Art.3
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	Site alimentation	LC	LC	Art.3
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Nicheur probable	NT	LC	Art.3
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	Nicheur possible	LC	LC	
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Nicheur probable	VU	LC	Art.3
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	Nicheur possible	LC	LC	
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Etourneau sansonnet	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	Passage en vol	NT	NT	Art.3
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	Goéland leucopée	Déplacement	LC	VU	Art.3
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	Site alimentation	LC	LC	
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	Site alimentation	NT	NT	Art.3
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	Nicheur possible	LC	NT	Art.3
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	Nicheur possible	LC	LC	Art.3
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Nicheur probable	VU	NT	Art.3
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	Tourterelle turque	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Nicheur probable	VU	VU	Art.3

\*Liste rouge concernant les individus nicheurs

### b. Lépidoptères

**Deux espèces de papillons de jour** ont été observées lors des visites sur le site. Il s’agit du Tircis (*Pararge aegeria*) et du Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*), non patrimoniales et plutôt ubiquistes.

### c. Odonates

Une « demoiselle » a été notée, sur un petit cours d’eau qui traverse la zone commerciale et pavillonnaire, le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*). Il s’agit d’une espèce commune appréciant les eaux courantes.

#### d. Amphibiens

Comme sur les autres secteurs, des individus de Grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*) ont été observés, au niveau du petit cours d'eau qui traverse le secteur pavillonnaire. Ce milieu ne leur est pas favorable pour se reproduire, des points d'eau stagnante sont peut-être présents à proximité dans les jardins comme des petites mares d'agrément ou encore des bassins d'orage dans les enceintes des entreprises.

#### e. Flore

Au total **75 espèces**<sup>5</sup> (liste complète en annexe) ont été relevées sur les habitats naturels et semi-naturels du secteur de Bissy-Erier. Parmi elles, aucune espèce n'est d'intérêt patrimonial. Un **nombre important d'espèces exotiques envahissantes** a été observé sur le site.

#### f. Observations diverses

En complément, un reptile très commun même en zone urbanisée a été observé : le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*). Bien que commune, cette espèce est protégée.

Une autre espèce a été observée indirectement, grâce à un indice de présence (arbre rongé) : le Castor d'Europe (*Castor fiber*). Il s'agit d'une espèce protégée en France mais aussi en Europe (Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore). Sa présence est connue sur le territoire de la Savoie. L'observation indirecte ne permet pas de savoir s'il s'agit d'un individu de passage sur ce cours d'eau ou si une famille est installée sur ce secteur. Sur la portion traversée par le suivi, l'habitat est globalement peu favorable à l'espèce avec des berges peu végétalisées. Or, l'espèce ne consomme que des végétaux allant des plantes herbacées comme les Iris aux arbres comme les Saules, les Noisetiers, etc.



Figure 6 : Saule rongé en crayon sur le secteur d'étude © C. PLATEL

### 2.2.4 Secteur "ZI de l'Albanne"

#### a. Avifaune

**30 espèces d'oiseaux** ont été identifiées lors des passages sur le secteur d'étude. Par rapport aux autres secteurs, la présence de la zone humide « du stand de tir » permet la nidification probable de la Rousserolle effarvatte. Bien que non patrimoniale, cette espèce reflète la présence d'une roselière de qualité, potentiellement favorable à d'autres espèces.

---

<sup>5</sup> Ne sont comptabilisés ici que les taxons déterminés jusqu'à l'espèce.

Parmi les espèces patrimoniales (d'après leur statut sur les listes rouges), on retrouve comme sur d'autres secteurs du bassin chambérien, le Verdier d'Europe et le Serin cini.

Nom scientifique	Nom commun	Remarques	Listes rouges*		Protection Nationale
			N	AURA	
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	Nicheur possible	LC	LC	
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	Alimentation	LC	LC	Art.3
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	Nicheur possible	LC	LC	Art.3
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Nicheur probable	NT	LC	Art.3
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Nicheur probable	VU	VU	Art.3
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	Nicheur possible	LC	LC	
<i>Corvus frugilegus</i> Linnaeus, 1758	Corbeau freux	Nicheur possible	LC	LC	
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Nicheur possible	LC	LC	Art.3
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	Nicheur possible	LC	LC	
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	Nicheur possible	LC	LC	Art.3
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert	Nicheur possible	LC	LC	Art.3
<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	1 chant entendu	LC	LC	Art.3
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	Nicheur possible	LC	LC	Art.3
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Nicheur possible	VU	NT	Art.3
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	Nicheur possible	LC	LC	

\* Liste rouge concernant les individus nicheurs

## b. Lépidoptères

Aucun papillon de jour n'a été observé sur l'itinéraire d'inventaire au cours des différents passages.

## c. Odonates

Seules deux libellules ont été observées lors des inventaires en 2025 : l'Orthétrum bleissant (*Orthetrum coerulescens*) et le Sympétrum sanguin (*Sympetrum sanguineum*). Ces espèces n'ont pas de statut de patrimonialité. Ces dernières se reproduisent probablement au sein des pièces d'eau de la zone humide « du stand de tir ».

## d. Amphibiens

La Grenouille verte (*Pelophylax kl. Esulentus*) a été observée à l'état adulte en juillet au sein de la zone humide « du stand de tir » ainsi qu'une quinzaine de pontes de Grenouilles agile (*Rana dalmatina*) en avril.



Figure 7 : exemple de point d'eau de la zone humide du stand de tir © C. PLATEL

#### e. Flore

Au total 51 espèces<sup>6</sup> ont été relevées sur les habitats naturels et semi-naturels du secteur de la ZI de l'Albanne. Aucune espèce ne présente un intérêt patrimonial. Bien que la flore soit très commune et peu diversifiée, celle-ci peut permettre à la faune d'accomplir au moins une partie de son cycle biologique. Cependant un nombre important d'espèces exotiques envahissantes a été trouvé lors de la phase de terrain.

### 2.2.5 Secteur "Savoie Technolac"

#### a. Avifaune

39 espèces d'oiseaux ont été observées ou entendues en parcourant le circuit sur le secteur du campus de l'Université de Savoie-Technolac. La roselière située entre le campus et l'aéroport accueille la probable reproduction de la Rousserolle turdoïde et de la Rousserolle effarvatte, ainsi que de la Poule d'eau. Le cœur du site d'étude comporte plusieurs îlots d'arbres et arbustes, ainsi qu'une ripisylve avec de vieux arbres le long de la Leysse, permettant l'installation d'un cortège d'espèces composé à la fois d'oiseaux forestiers et d'oiseaux des parcs et jardins. On trouve ainsi le Pic vert et le Pic épeiche, les mésanges (bleue, charbonnière, à longue queue), le Roitelet triple bandeau, le Verdier d'Europe, le Troglodyte mignon, etc.

Deux espèces particulières ont été vues et/ou entendues : le Bruant des roseaux – mi-avril au sein de la roselière entre le campus et l'aéroport (classé « en danger » au niveau national et « vulnérable » au niveau régional) et le Tarier des prés – mi-juillet au sein de la prairie au sud-est de la zone d'étude (classé « vulnérable »).

Nom scientifique	Nom commun	Remarques	Listes rouges*		Protection Nationale
			N	AURA	
<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	Rousserolle turdoïde	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	Nicheur possible	LC	LC	
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	Nicheur possible	LC	LC	Art.3
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	Alimentation	LC	LC	Art.3
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Alimentation	LC	LC	
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Nicheur probable	NT	LC	Art.3
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Nicheur probable	VU	VU	Art.3
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Nicheur probable	LC	LC	Art.3

<sup>6</sup> Ne sont comptabilisés ici que les taxons déterminés jusqu'à l'espèce.

Nom scientifique	Nom commun	Remarques	Listes rouges*		Protection Nationale
			N	AURA	
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	Nicheur possible	EN	VU	Art.3
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Gallinule poule-d'eau	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	Nicheur possible	LC	LC	Art.3
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	Alimentation	LC	LC	Art.3
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	Nicheur probable	LC	NT	Art.3
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés	Nicheur possible	VU	VU	Art.3
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	Nicheur probable	NT	LC	Art.3
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Nicheur probable	VU	NT	Art.3
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Etourneau sansonnet	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	Nicheur probable	LC	LC	Art.3
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Nicheur probable	LC	LC	
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	Nicheur probable	LC	LC	

\*Liste rouge concernant les individus nicheurs



Figure 8 : limite entre le campus (à droite) et l'aéroport (à gauche) - roselière visible © C. PLATEL

## b. Lépidoptères

Trois espèces de papillons de jour ont été aperçues lors des prospections 2025 : le Myrtil (*Maniola jurtina*), le Flambé (*Iphiclides podalirius*) et le Souci (*Colias crocea*). Aucune de ces espèces n'est patrimoniale.

### c. Odonates

Aucun odonate n'a été observé sur l'itinéraire d'inventaire.

### d. Amphibiens

Aucun amphibien n'a été contacté lors de cet inventaire. La zone humide située entre le campus et l'aéroport accueille cependant à minima, d'après la consultation de la base Biodiv'AURA expert, la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et la Grenouille rousse (*Rana temporaria*).

### e. Flore

Au total 70 espèces<sup>7</sup> ont été relevées sur les habitats naturels et semi-naturels du secteur de Savoie Technolac. Parmi elles aucune espèce ne présente un intérêt patrimonial.

Bien que la flore soit très commune et peu diversifiée, celle-ci peut permettre à la faune d'accomplir au moins une partie de son cycle biologique. Cependant un nombre important d'espèces exotiques envahissantes a été trouvé lors de la phase de terrain.

## 2.3 Fonctionnalité

### 2.3.1 Réseaux écologiques intra-site

#### a. Secteur « Landier Est »

La zone commerciale qui représente la majeure partie du secteur d'étude ne dispose pas de « réseau écologique » intra-site. Quelques zones enherbées sont présentes aux abords des enseignes commerciales mais leur taille et leur mode de gestion actuel ne permettent pas de les considérer comme des secteurs favorables à l'alimentation ou la reproduction des insectes par exemple.



Figure 9 : Illustration de secteurs enherbés et de haies sur la zone commerciale de Landier Est © C. PLATEL

<sup>7</sup> Ne sont comptabilisés ici que les taxons déterminés jusqu'à l'espèce.

Sur certaines plates-bandes, des espèces exotiques envahissantes dominent (Vergerette). Les quelques alignements d'arbres ou d'arbustes (le plus souvent des variétés horticoles) ne peuvent pas être considérés non plus comme des supports de déplacement pour les espèces. Quelques espèces d'oiseaux, peu sensibles aux activités humaines, comme le Moineau domestique ou le Merle noir les utilisent malgré tout.

### b. Secteur « Landier Ouest »

Le site d'étude « Landier Ouest » n'est pas homogène. Une partie est très anthropisée avec une sortie et une entrée sur la voie rapide urbaine, plusieurs parcs automobiles, une plateforme de stockage de matériaux issus de carrière ; et une autre partie plus naturelle, composée de zones humides, de boisements humides, d'une voie verte, etc. Ces deux « parties » sont séparées par une rivière, la Leysse.

Cette rivière et la ripisylve associée constituent l'élément majeur du réseau écologique local. Sur la partie « naturelle » à l'ouest de la Leysse, la diversité des milieux offre en théorie un maillage intéressant pour les espèces. Cependant, la présence importante d'espèces exotiques envahissantes et des travaux récents réalisés sur les milieux (nouvelles voies vertes certainement, nouveau bassin, etc.) réduisent le potentiel d'accueil pour certains groupes comme les insectes par exemple.

Malgré quelques arbres et alignements d'arbres sur la partie commerciale du secteur (rive droite de la Leysse), il n'est pas possible de les considérer comme des éléments constituant aujourd'hui un réseau écologique.

### c. Secteur « Bissy-Erier »

Ce secteur d'étude est traversé par plusieurs cours d'eau ou fossés mais ces derniers ne constituent pas des corridors aquatiques fonctionnels pour les raisons suivantes :

- Colonisation des berges par les espèces exotiques envahissantes, notamment la Renouée asiatique empêchant une ripisylve fonctionnelle de s'installer ;
- Enfrichement et colonisation par les ronciers et autres végétaux, par manque d'entretien → ombre importante, pas de développement d'espèces végétales aquatiques permettant d'accueillir des libellules par exemple ;
- A l'inverse, entretien trop prononcé aux abords de quartiers résidentiels
- Présence importante de déchets (voire décharge localement), néfaste pour la qualité de l'eau mais aussi créant un risque d'ingestion pour certaines espèces

Les entreprises de ce secteur ont également le plus souvent du foncier non bâti avec des zones enherbées et des haies. La gestion très ornementale pour beaucoup d'entreprises ne permet pas de créer réellement des zones favorables pour les insectes actuellement.

Une entreprise semble mettre en œuvre des actions envers la faune sauvage puisqu'elle a installé des nichoirs à oiseaux ainsi que des mangeoires sur une petite partie de son espace vert et pratique une tonte différenciée de ses pelouses.



Figure 10 : Fossés non entretenus, envahis par la végétation et les déchets © C. PLATEL



*Figure 12 : Portion peu vivante avec des ronciers sur les berges, et beaucoup de hauts arbres © C. PLATEL*



*Figure 11 : Portion aux berges abruptes, peu d'arbustes pour retenir les berges mais quelques herbiers aquatiques © C. PLATEL*

#### d. Secteur « ZI de l'Albanne »

Ce secteur d'étude est traversé par le ruisseau de l'Albanne, dont le cours a été rectifié puisqu'il se situe entre la voie ferrée et la zone industrielle. Il peut toutefois constituer un corridor pour certaines espèces puisqu'il présente une ripisylve. Toutefois, il est possible que des clôtures entravent le déplacement des mammifères notamment, entre la zone humide du stand de tir, et l'arrivée de l'Albanne le long de la voie ferrée. Dans ce secteur, le ruisseau traverse les entreprises, et il n'a pas été possible de le parcourir lors des prospections de 2025.

La zone humide du stand de tir constitue une zone de tranquillité relative pour les espèces, mais le site est pollué par des déchets et la présence d'espèces exotiques envahissantes.



*Figure 13 : pneus au sein de la ZH © C. PLATEL*

A l'ouest de la Zone industrielle, malgré l'urbanisation et la présence de lotissements, la circulation des espèces peut se faire à travers un coteau boisé et des prairies pâturées en arrière-plan.

Le cœur de la zone industrielle n'est pas favorable aux espèces mais la présence du corridor de l'Albanne, de la zone humide du stand de tir, et d'une prairie pâturée par des ovins puis fauchées au sud-ouest permet de faire le lien localement avec le coteau plus naturel à l'ouest du site d'étude.

Coteau plus naturel – prairie  
et boisements

Zone humide du stand de tir



Figure 14 : lien entre la ZH du stand de tir et le coteau © C. PLATEL

#### e. Secteur « Savoie Technolac »

Ce site d'étude dispose du meilleur maillage en terme de corridor intra-site. A l'est du site se trouve une zone humide traversée par un bras de décharge de la Leysse, à l'ouest se trouve la rivière « La Leysse » et sa ripisylve, et au cœur du site on trouve de nombreuses zones enherbées, des friches et des prairies, un boisement humide et des haies. En revanche, pour une meilleure fonctionnalité notamment envers les insectes, et donc par la suite l'ensemble de la chaîne alimentaire, une amélioration des pratiques de gestion vers une gestion différenciée et plus naturelle serait souhaitable.



Figure 15 : exemple des espaces verts situés au cœur du site de Savoie Technolac © C. PLATEL

## 2.3.2 Artificialisation

### a. Secteur « Landier Est »

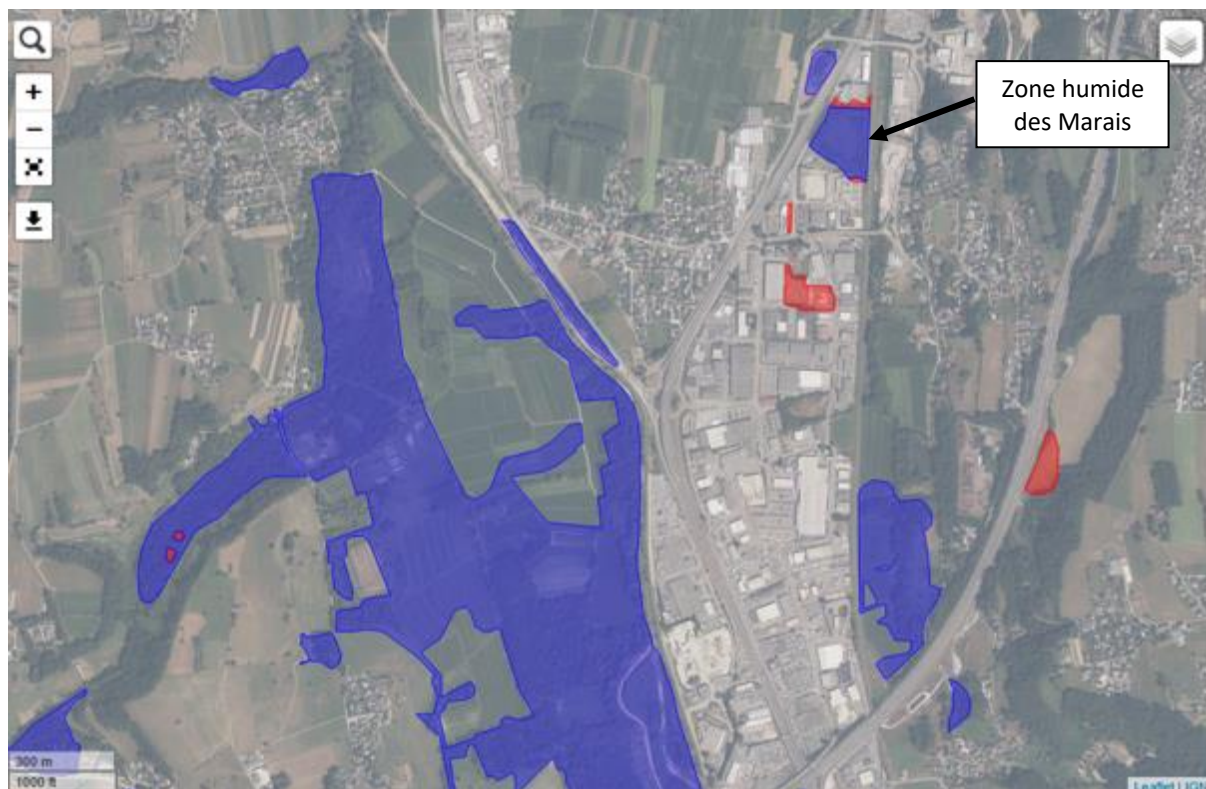
Le secteur d'étude est artificialisé presque en intégralité. Des zones enherbées et quelques alignements d'arbres ou d'arbustes sont présents aux abords des enseignes commerciales mais ces surfaces sont de faible surface.

Un bassin d'orage se trouve également dans le périmètre d'étude le long de la voie ferrée, au nord-est de l'entreprise Castorama. A proximité de celui-ci se trouve aussi une parcelle en friche qui, dans ce contexte artificialisé, apparaît comme une zone refuge potentielle pour la faune.



Figure 16 : Bassin d'orage à gauche et parcelle en friche à droite © C. PLATEL

A l'extrême nord du site d'étude se trouve aussi une zone humide enclavée, "la Zone humide des Marais". Cette dernière apparaît dans l'inventaire des zones humides, mise à jour en 2022 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (voir carte ci-après). La carte indique aussi d'anciennes zones humides aujourd'hui remblayées (en rouge).



Carte 15 : Localisation des zones humides sur le site d'étude (et à proximité)

© <https://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr>

L'artificialisation du secteur "Landier Est" a commencé il y a environ 40 ans, comme le montrent les cartes de l'IGN (ci-après). Les parcelles agricoles ont été peu à peu remplacées par des bâtiments industriels et commerciaux.

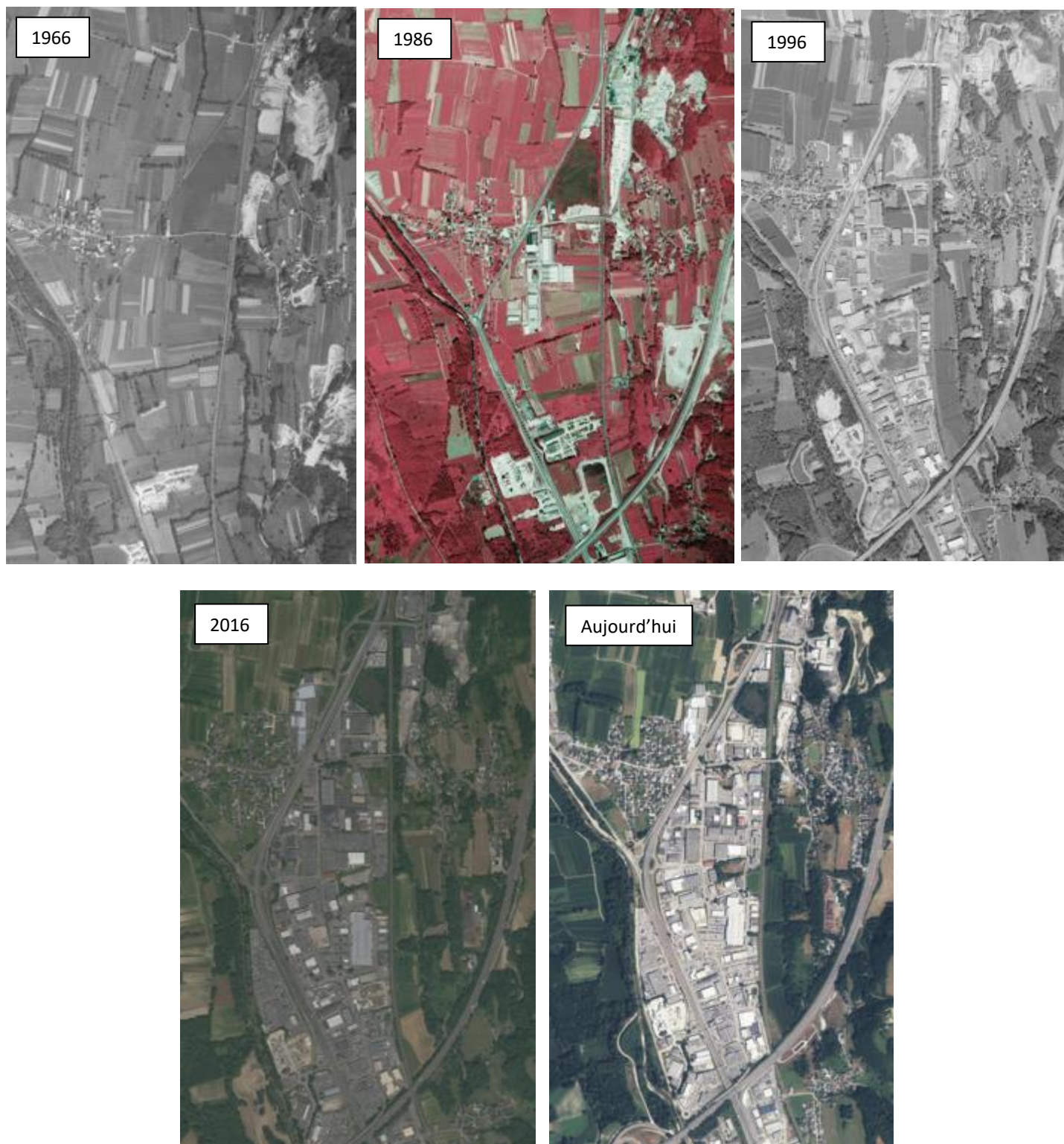


Figure 17 : Evolution du paysage sur le secteur "Landier Est" de 1966 à nos jours (Source : Remonter le temps – IGN)

#### b. Secteur « Landier Ouest »

Le même constat que pour le secteur Est s'applique au secteur Ouest concernant la partie « commerciale », la place de la nature est limitée. La rive droite de la Leyse est également artificielle, avec une piste cyclable qui

longe la rivière. Des travaux ont été réalisés au cours de l'année d'étude, les accotements sont perturbés et peu végétalisés.

En rive gauche, la ripisylve est plus « sauvage » sur le linéaire étudié.

Des espaces boisés et cultivés sont aussi présents.



Figure 18 : Comparaison du secteur "Ouest" entre 1950/1965 et aujourd'hui (Source : Remonter le temps – IGN)

Les données disponibles sur le site « Remonter le temps » de l'IGN sont intéressantes car elles montrent qu'après-guerre (années 50), le secteur était agricole. Les haies étaient minces et les zones boisées quasi-inexistantes. On distingue quelques arbres isolés dans les prairies. Aujourd'hui, les constructions humaines sont importantes, des parcelles agricoles sont toujours présentes mais sur des surfaces plus restreintes avec une partie d'entre elles remplacée par des zones boisées. Ainsi sur ce secteur en rive gauche de la Leyse, les zones refuges pour la faune, ainsi que les corridors de déplacement comme les haies, semblent en théorie plus favorables.

### c. Secteur « Bissy-Erier »

Le secteur de Bissy-Erier est une zone mixte composée d'une zone industrielle où se trouvent des entrepôts de taille importante accompagnés de parking où peuvent se garer des poids-lourds mais aussi d'un petit secteur pavillonnaire avec des jardins individuels.

Les axes routiers et les parkings sont nombreux.

L'artificialisation y est importante. Même les espaces verts le sont : arbres plantés, pelouses fortement entretenues, etc. Les faibles hauteurs de tonte, accompagnées d'un sol certainement peu profond entraîne un assèchement total de certaines parcelles en été. Sur une des rues visitées, les arbres devenus adultes ont totalement déformé le trottoir goudronné avec leurs racines. Leur présence est pourtant indispensable, ils offrent de l'ombre et permettent un abaissement significatif de la température en été.



Figure 19 : Quelques photographies illustrant le contexte du secteur "Bissy-Erier" © C. PLATEL

#### d. Secteur « ZI de l'Albanne »

Sur ce secteur l'artificialisation des sols est quasi complète au cœur de la zone industrielle (trottoirs, parking, très peu d'arbres). Mais cette zone ne représente que 17ha. Le site est entourée par des zones moins artificialisées comme la zone humide, les prairies pâturées, etc.

#### e. Secteur « Savoie technolac »

Sur ce secteur, la place de la nature et du végétal est plus présente qu'ailleurs. Bien sur les parkings et les voies de circulation sont artificialisés, tout comme la piste cyclable. Mais certains trottoirs sont en gravillons, les bandes enherbées sont généralisées, le pied des arbres est en terre ou recouvert par du paillage, etc.

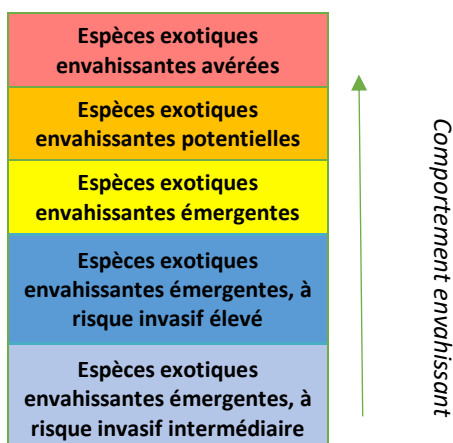
Pour aller plus loin dans la démarche, la cours centrale de la partie « université de Savoie » pourrait être désimperméabilisée, et ainsi agrandir l'espace disponible pour les arbres. Les espaces en herbes pourrait être moins tondus afin de favoriser les fleurs sauvages (et les insectes), les essences plantées devraient être exclusivement locales (et non ornementales).



Figure 20 : exemple des espaces végétalisés et artificialisés sur le secteur "Savoie Technolac" © C. PLATEL

### 2.3.3 Espèces exotiques envahissantes faune et flore

On distingue selon la liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes en Rhône-Alpes, cinq degrés d'« invasibilité ». Ces derniers sont représentés par les couleurs et dénominations suivantes :



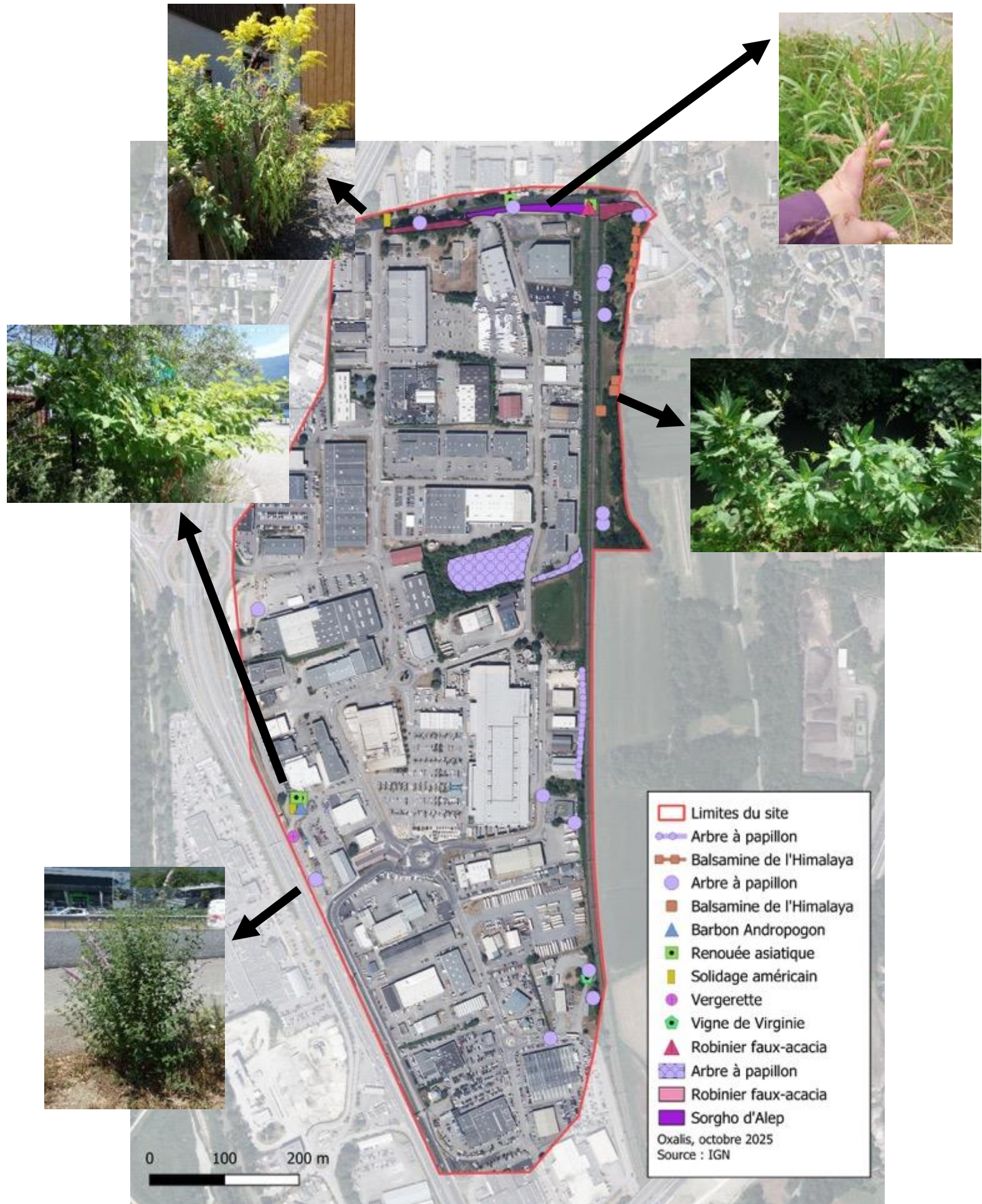
L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a quant à elle défini des priorités de gestion pour de nombreuses espèces exotiques envahissantes :

<b>A</b>	Gestion prioritaire si efficace/faisable
<b>B</b>	Gestion conseillée si efficace/faisable
<b>C</b>	Gestion pertinente si intérêt local sur des sites/espèces à intérêt patrimonial ou sur des sites renaturés
<b>E</b>	Surveillance/veille sur des espèces peu ou pas présentes
<b>E+</b>	Intervention urgente ou rapide sur des espèces peu ou pas présentes

#### a. Secteur « Landier Est »

Neuf espèces de plantes exotiques envahissantes ont été relevées sur le secteur. Certaines sont des EEE avérées et certaines sont émergentes (exemple du Barbon andropogon) ou potentielle (Sorgho d'Alep). L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse définit des priorités de gestion pour certaines espèces. Sur le site d'étude, 4 espèces devraient ainsi faire l'objet d'une gestion : la Balsamine de l'Himalaya, le Buddleia du père David, la Renouée asiatique et le Solidage.

Nom vernaculaire	Nom latin	Hiérarchisation Rhône-Alpes	Priorité de gestion définie par l'Agence de l'Eau RMC
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i>	EEE avérée	A
Barbon Andropogon	<i>Bothriochloa barbinodis</i>	EEE émergente	-
Buddleja du père David	<i>Buddleja davidii</i>	EEE avérée	A
Renouée asiatique	<i>Reynoutria sp</i>	EEE avérée	A
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	EEE avérée	C
Solidage américain	<i>Solidago sp.</i>	EEE avérée	A
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i>	EEE potentielle	-
Vergerette	<i>Erigeron sp.</i>	EEE avérée	-
Vigne vierge à cinq feuilles	<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	-	-



Carte 16 : Localisation des espèces exotiques envahissantes - secteur "Landier Est" © L. MARCILLY

## b. Secteur « Landier Ouest »

Onze espèces exotiques envahissantes ont été relevées sur le secteur de Landier Ouest. Certaines sont des EEE avérées et certaines sont émergentes (exemple du Laurier cerise). Sur le site d'étude, 5 espèces devraient ainsi faire l'objet d'une gestion : la Balsamine de l'Himalaya, le Buddleja du père David, le Laurier cerise, la Renouée asiatique et le Solidage.

Nom vernaculaire	Nom latin	Hiérarchisation Rhône-Alpes	Priorité de gestion définie par l'Agence de l'Eau RMC
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i>	EEE avérées	A
Bambou	<i>Phyllostachys sp.</i>	-	-
Arbre à papillon	<i>Buddleja davidii</i>	EEE avérées	A
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	EEE émergentes	A
Renouée asiatique	<i>Reynoutria sp</i>	EEE avérées	A
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	EEE avérées	C
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i>	EEE avérées	-
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>	EEE avérées	-
Solidage américain	<i>Solidago sp.</i>	EEE avérées	A
Vergerette	<i>Erigeron sp.</i>	EEE avérées	-
Vigne de Virginie	<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	-	-

Les plantes exotiques envahissantes (PEE ou EEE) représentent un enjeu majeur pour la biodiversité, les écosystèmes et les activités humaines. Introduites volontairement (espèces ornementales) ou accidentellement par l'homme en dehors de leur aire naturelle, certaines espèces parviennent à s'imposer au détriment des espèces locales, perturbant ainsi l'équilibre des milieux naturels.

Les PEE peuvent concurrencer les espèces indigènes en accaparant les ressources (eau, lumière, nutriments), entraînant une réduction de la biodiversité. Leur prolifération menace directement les habitats naturels et les espèces locales, parfois jusqu'à leur disparition. Ces plantes peuvent aussi avoir des conséquences économiques, notamment en agriculture, où elles réduisent les rendements ou augmentent les coûts de gestion. Certaines espèces sont également responsables d'allergies ou de problèmes de santé publique.

Beaucoup d'espèces et de foyers de PEE ont été relevés lors de la phase de terrain sur ce secteur. Les travaux récents de restauration sont probablement l'une des causes de cette dispersion et prolifération dans le milieu naturel. Plusieurs enjeux peuvent déjà être identifiés :

- Le développement de la Renouée asiatique et la Balsamine de l'Himalaya le long du cours d'eau peut entraîner et accélérer l'érosion des berges
- Le Sainfoin d'Espagne et le Séneçon du Cap sont deux plantes toxiques pour le bétail, leur prolifération peut entraîner des dommages sanitaires et économiques importants au milieu agricole.

Cette problématique, complexe à solutionner, demanderait une étude spécifique afin d'étudier le secteur sur un périmètre plus large et identifier plus en détail tous les vecteurs de colonisation des PEE. Il s'agirait ensuite de lister et hiérarchiser les enjeux puis de proposer un plan d'actions bien dimensionné et financé.

La prolifération des PEE sur le secteur de Landier Ouest est à prendre en compte en priorité dans la gestion future de ce secteur.



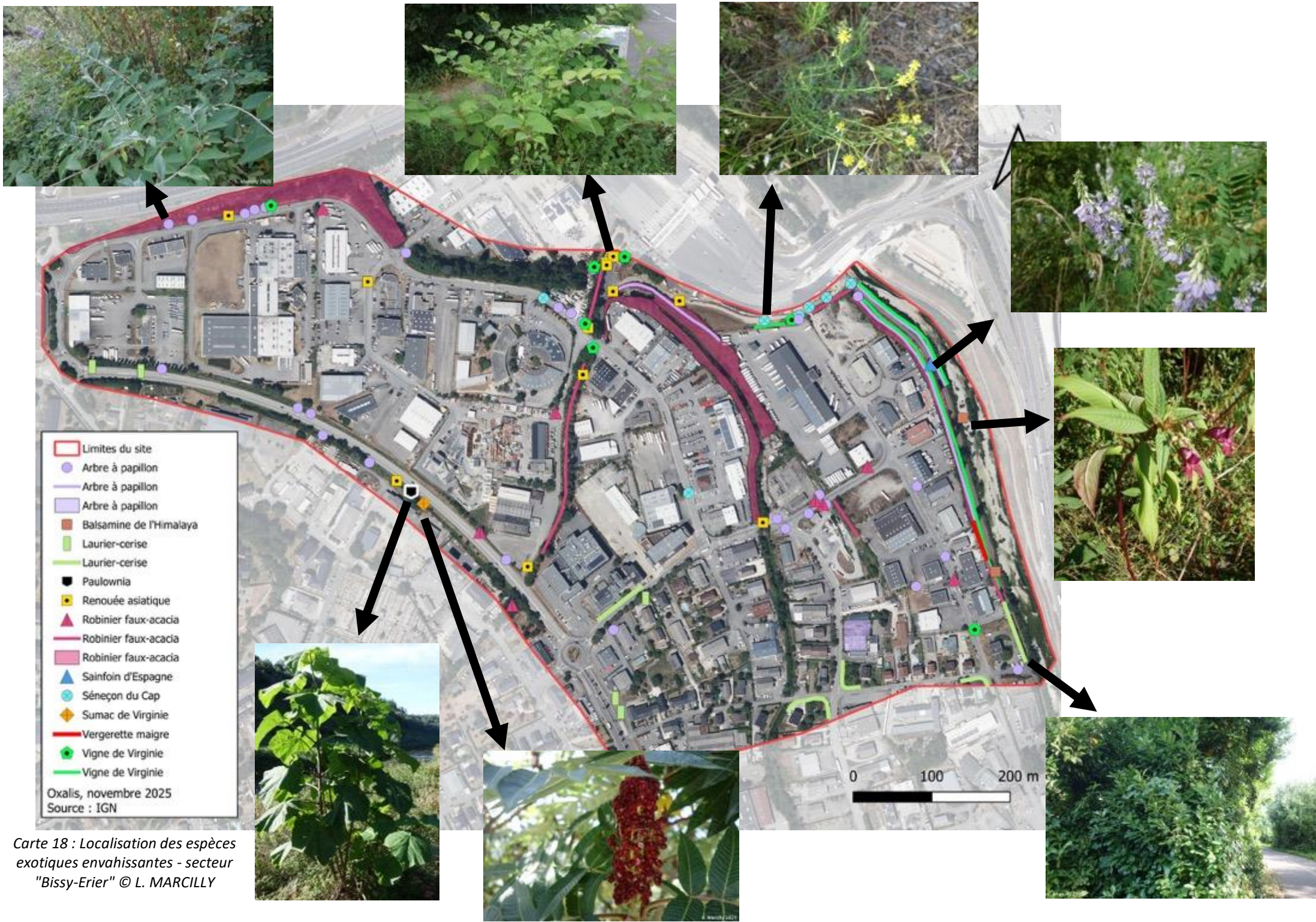


Carte 17 : Localisation des espèces exotiques envahissantes - secteur "Landier Ouest" © L. MARCILLY

### c. Secteur « Bissy-Erier »

Onze espèces exotiques envahissantes ont été relevées sur le secteur de Bissy-Erier. Certaines sont des EEE avérées et certaines sont émergentes (exemple du Laurier cerise). Sur le site d'étude, 4 espèces devraient ainsi faire l'objet d'une gestion : la Balsamine de l'Himalaya, le Buddleja du père David, le Laurier cerise et la Renouée.

Nom vernaculaire	Nom latin	Hierarchisation Rhône-Alpes	Priorité de gestion défini par l'Agence de l'Eau RMC
Arbre à papillon	<i>Buddleja davidii</i>	EEE avérées	A
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i>	EEE avérées	A
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	EEE émergentes	A
Paulownia	<i>Paulownia tomentosa</i>	-	E
Renouée asiatique	<i>Reynoutria sp</i>	EEE avérées	A
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	EEE avérées	C
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i>	EEE avérées	-
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>	EEE avérées	-
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i>	EEE potentielles	-
Vergerette maigne	<i>Erigeron strigosus</i>	-	-
Vigne de Virginie	<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	-	-



Carte 18 : Localisation des espèces exotiques envahissantes - secteur "Bissy-Erier" © L. MARCILLY

#### d. Secteur « ZI de l'Albanne »

Douze espèces exotiques envahissantes ont été relevées sur le secteur de ZI. De l'Albanne. Beaucoup d'entre elles sont des EEE avérées en Rhône-Alpes mais seulement 5 sont prioritaires en terme de gestion : l'Ailante, l'arbre à papillon, le Laurier cerise, la Renouée et le Solidage.

Nom vernaculaire	Nom latin	Hiérarchisation Rhône-Alpes	Priorité de gestion définie par l'Agence de l'Eau RMC
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i>	EEE avérées	A
Ambroisie à feuilles d'Armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	EEE avérées	-
Arbre à papillon	<i>Buddleja davidii</i>	EEE avérées	A
Arbre à perruque	<i>Cotinus coggygria</i>	-	-
Bambou	<i>Phyllostachys sp.</i>	-	-
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	EEE émergentes	A
Renouée asiatique	<i>Reynoutria sp</i>	EEE avérées	A
Robinier faux-acacia, Carouge	<i>Robinia pseudoacacia</i>	EEE avérées	C
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i>	EEE avérées	-
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>	EEE avérées	
Solidage américain	<i>Solidago sp.</i>	EEE avérées	A
Vigne de Virginie	<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	-	-



0 100 200 m

- Limites du site
  - Ailante glanduleux
  - ✦ Ambroisie à feuilles d'Armoise
  - Arbre à papillon
  - Arbre à papillon
  - Arbre à perruque
  - ▼ Bambou
  - ▲ Laurier-cerise
  - Renouée asiatique
  - Renouée asiatique
  - ▲ Robinier faux-acacia
  - Robinier faux-acacia
  - Robinier faux-acacia
  - ▲ Sainfoin d'Espagne
  - Solidage américain
  - Solidage américain
  - Vigne de Virginie
  - Vigne de Virginie
- Oxalis, novembre 2025  
Source : IGN



Carte 19 : Localisation des espèces exotiques envahissantes - secteur "ZI de l'Albanne" © L. MARCILLY

#### e. Secteur « Savoie Technolac »

Neuf espèces exotiques envahissantes ont été relevées sur le secteur de Savoie Technolac. Quatre d'entre elles sont des EEE avérées et une est émergente. Quatre sont prioritaires en terme de gestion d'après l'agence de l'eau : l'arbres à papillon, le Laurier cerise, la Renouée asiatique et le Solidage américain.

Nom vernaculaire	Nom latin	Hierarchisation Rhône-Alpes	Priorité de gestion défini par l'Agence de l'Eau RMC
Arbre à papillon	<i>Buddleja davidii</i>	EEE avérées	A
Arbre à perruque	<i>Cotinus coggygria</i>	-	-
Bambou	<i>Phyllostachys sp.</i>	-	-
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	EEE émergentes	A
Renouée asiatique	<i>Reynoutria sp</i>	EEE avérées	A
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	EEE avérées	C
Solidage américain	<i>Solidago sp.</i>	EEE avérées	A
Vergerette exotique	<i>Erigeron sp.</i>	-	-
Vigne de Virginie	<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	-	-



Carte 20 : Localisation des espèces exotiques envahissantes - secteur "Savoie Technolac" © L. MARCILLY

## 3 Analyse des résultats et évaluation écologique du site

### 3.1 Bilan des espèces patrimoniales et diagnostic général

#### 3.1.1 Secteur “Landier Est”

Le site d'étude ne présente pas d'espèce d'intérêt patrimonial hormis 3 oiseaux classés « vulnérable » sur la liste rouge nationale : le Chardonneret élégant, le Serin cini et le Verdier d'Europe (« vulnérable » également en Auvergne-Rhône-Alpes). Ces trois espèces nichent potentiellement sur le site ou à proximité directe.

Urbanisé dans sa quasi-globalité, le secteur étudié présente l'intérêt de se situer à proximité directe d'espaces agricoles et plus naturels.

Cette zone commerciale et industrielle constitue actuellement une rupture « surfacique » de connexion écologique pour la faune notamment, qui vient s'ajouter à la rupture « linéaire » de la voie rapide limitrophe. Le grande faune (mammifères) est concernée bien entendu mais l'avifaune également tout comme les insectes auxquels on pense moins. Pour ces derniers, la structure paysagère joue un rôle majeur. Le manque de haies et de zones herbacées de qualité (nectarifères) constitue un frein au déplacement des individus et à la réalisation de leur cycle de vie. A terme, les populations risquent d'être isolées les unes des autres, si ce n'est pas déjà le cas. Notons que certaines espèces ne se déplacent bien souvent que de quelques centaines de mètres.

#### 3.1.2 Secteur “Landier Ouest”

Le site accueille au moins une espèce de plante protégée, le **Millepertuis androsème** (*Hypericum androsaemum*), observé au sein du boisement humide en rive gauche de la Leysse.

Concernant la faune, le site présente peu d'espèces patrimoniales. Trois oiseaux, possiblement nicheurs, ont été entendus : le Serin cini, le Verdier d'Europe (« vulnérable » sur la liste rouge en Auvergne-Rhône-Alpes) et la Rousserole turdoïde (considérée « en danger »).

#### 3.1.3 Secteur “Bissy-Erier”

Les inventaires réalisés sur ce secteur ont permis de mettre en évidence l'utilisation d'un cours d'eau par le **Castor d'Europe**, espèce protégée réintroduite en Haute-Savoie en 1975 et qui a depuis recolonisé bon nombres de territoires. Sa présence est observée au sud du lac du Bourget depuis 1999. Sur le site d'étude, un indice de présence a été noté dans une zone résidentielle où les berges accueillent quelques saules mais sont globalement très entretenues et abruptes.

Concernant les autres espèces, 3 oiseaux classés “vulnérables” sur la liste rouge nationale ont été observés ou entendus : le Chardonneret élégant, le Serin cini et le Verdier d'Europe” (« vulnérable » également en Auvergne-Rhône-Alpes). Ils nichent probablement sur le secteur ou à proximité directe.

La présence de plusieurs cours d'eau ou fossés pourrait offrir une plus grande diversité d'espèces si ils présentaient des habitats de reproduction pour les libellules par exemple ou des points d'eau pour la faune en général. Hélas la plupart des secteurs observés sont envahis par les déchets ou encore atterries (présence importante de roseaux par exemple et de ronces) ce qui ne les rends pas attractifs.

En comparaison avec d'autres secteurs étudiés en 2025, la zone de Bissy-Erier est mixte, avec une partie résidentielle, ce qui offre globalement plus de surface de verdure par le biais des jardins particuliers. Certaines entreprises disposent également de surfaces importantes en espaces verts.

#### 3.1.4 Secteur “ZI de l'Albanne”

Les inventaires réalisés sur ce secteur n'ont pas permis de mettre en lumière la présence de nombreuses espèces patrimoniales. Un cortège d'oiseau protégé est bien entendu présent mais seuls deux sont considérés “vulnérable” pour l'avifaune nicheuse en France (Verdier d'Europe et Serin cini). De plus, la zone humide dit du “stand de tir” accueille également la reproduction de la Grenouille agile (une quinzaine de ponte minimum dénombrée en avril 2025).

Globalement, la zone industrielle en elle-même est totalement artificialisée et non favorable à la faune et la flore, mais sa surface reste limitée. Il sera à priori difficile de réintroduire sur les emprises des entreprises des haies et

de la végétation, mais on peut aussi considérer qu'ici, l'urbanisation et l'artificialisation a été très condensée ce qui limite l'emprise sur les milieux naturels.

A proximité directe et dans les alentours proches, on trouve un cours d'eau avec une ripisylve, des boisements, des prairies pâturées et de fauche favorables à la biodiversité.

### 3.1.5 Secteur "Savoie Technolac"

Ce secteur est parmi les plus riches étudiés sur le bassin chambérien. L'avifaune est diversifiée grâce aux nombreux milieux. Sur un territoire restreint, on peut observer des espèces liées au milieu aquatique, des espèces forestières et des espèces associées au milieu anthropique. Chez les oiseaux, 4 espèces patrimoniales sont à noter : Verdier d'Europe, Bruant des roseaux, Tarier des prés et Serin cini.

D'après la bibliographie, le secteur comporte aussi la reproduction de la Grenouille agile et de la Grenouille rousse (source : Biodiv'AURA).

De façon générale, le secteur de Savoie Technolac est bien végétalisé par rapport à d'autres secteurs d'activités. La présence de La Leysse et d'un bras de décharge de cette dernière augmente l'intérêt des lieux avec des milieux humides associés et une ripisylve. La présence du boisement humide au nord du site permet aussi de faire le lien entre ces milieux et apporte une zone de tranquillité "relative" à la faune (un sentier piéton traverse cette forêt, et elle se trouve en limite de la départementale qui contourne le lac du Bourget).

On peut noter que des actions d'amélioration de l'habitat pour la faune sauvage a été entrepris sur le site, car on trouve le long de la Leysse des gîtes à chiroptères dans les arbres, et des nichoirs à oiseaux dans la forêt humide.

Au sein du campus et de la zone d'activité alentour, les arbres et les espaces verts sont partout. Certaines parcelles de prairies ne sont pas tondues (deux zones notamment au sud-est), mais la plupart des petits espaces sont encore tondues avec des hauteurs qui ne favorisent pas la biodiversité. Par ailleurs, une piste d'amélioration de la gestion globale de ce secteur est de prioriser la plantation d'essences locales, et non ornementales.



Figure 22 : Gîte à chiroptères - photographie prise sur le site © C. PLATEL



Figure 21 : haie ornementale © C. PLATEL

## 3.2 Identification des enjeux écologiques

### 3.2.1 Secteur "Landier Est"

L'enjeu principal est de **concilier l'activité économique avec une trame paysagère favorable à la biodiversité.**

Pour cela, il est possible de modifier l'existant en pensant avant tout à la fonctionnalité pour la faune. La présence de haies d'espèces horticoles ou de thuyas n'est pas satisfaisante.

Pour être fonctionnelle, les haies doivent être composées d'essences locales (Cornouiller, Fusain d'Europe, Charme, Sureau ...) afin de fournir aux oiseaux et aux insectes leur nourriture (nectar et fruits). Elles doivent être d'une largeur suffisante (1.5m au moins) afin de constituer une zone refuge et de nidification potentielle. Elles doivent être de hauteur variable (arbustes / arbres), afin de diversifier le cortège d'oiseaux. Le sol aux alentours de ces haies doit être "débétonné" afin de laisser place à des zones en herbe.

Ces aménagements favorables à la faune sauvage sont à considérer également comme un avantage pour les commerces : les essences naturelles sont aussi esthétique que les horticoles et l'installation d'arbres feuillus offrira de l'ombrage aux bâtiments et aux parkings en été (tout en laissant passer les rayons du soleil en hiver). La construction de cette trame paysagère favorable à la biodiversité peut se faire à partir des patchs arborés ou de verdure (bassin d'orage, zone en friche) déjà présents.

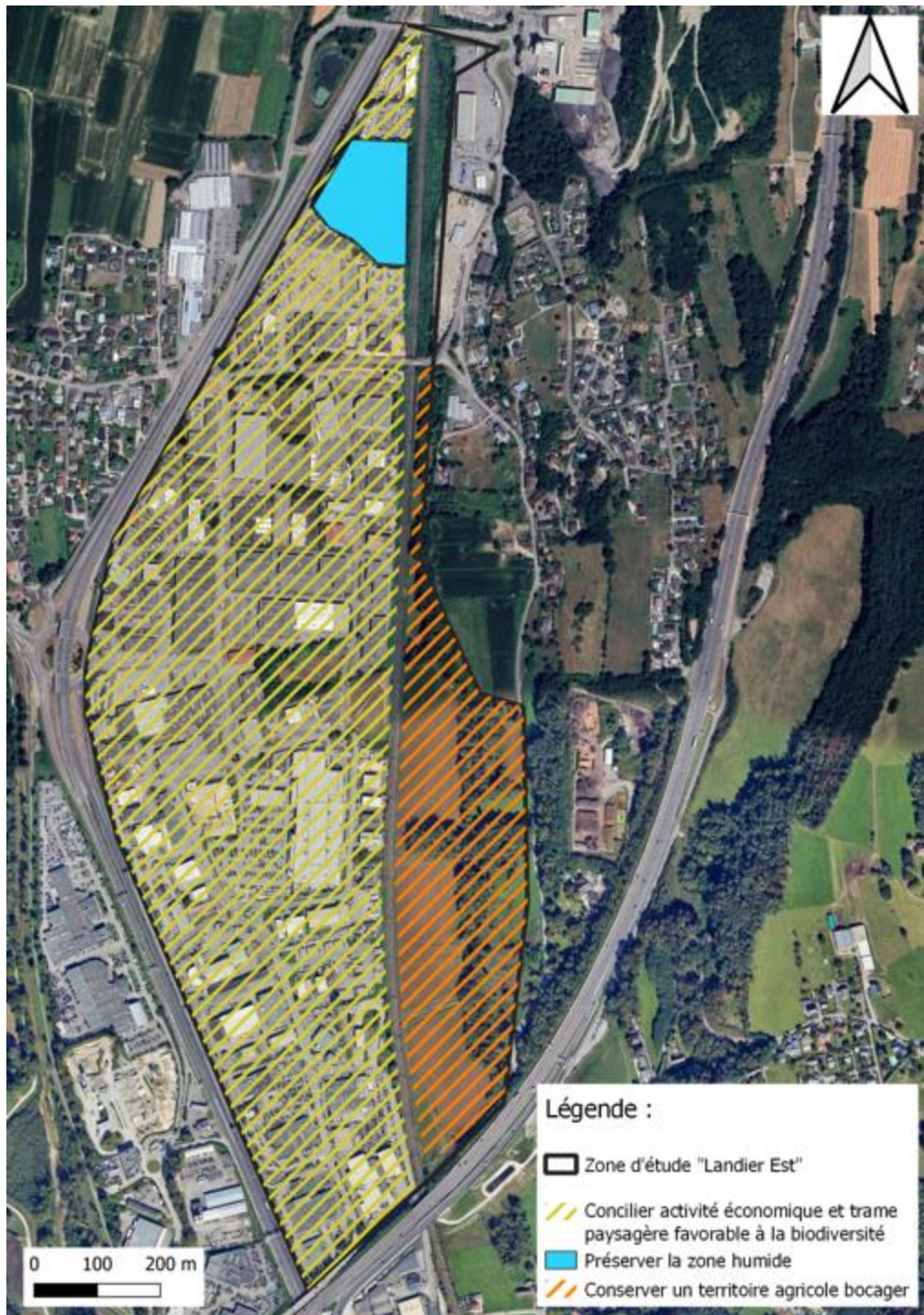
La modification de l'existant peut également passer par la **démolition de bâtiments** lorsqu'ils ne sont plus occupés et lorsqu'ils sont difficiles à remettre en activité. Libérer des parcelles et renaturer certains îlots seraient extrêmement favorable à la biodiversité mais cela permettrait aussi de lutter contre le changement climatique (diminution de la température ressentie). La friche composée essentiellement d'espèces exotiques envahissantes au cœur du site d'étude peut également bénéficier de travaux de renaturation (retirer la couche de béton/gravier, les déchets sauvages, les EEE ...). D'une surface d'environ 7 500 m<sup>2</sup>, la parcelle pourrait accueillir une mare, une zone de prairie sauvage et des haies épaisses tout autour.

**Une attention particulière serait également à porter à la prolifération des déchets.** Ils sont très nombreux sur cette zone économique. Outre le fait qu'ils donnent un aspect sale et dégradé au site, les plastiques polluent l'environnement en général (terrestre et aquatique) et peuvent être ingérés par la faune sauvage (y compris les oiseaux), réduisant ainsi l'espérance de vie des individus.

Un second enjeu est de conserver l'existant en bon état : la zone humide des Marais située au nord du site, ainsi que le secteur agricole situé à l'est de la zone commerciale.



*Figure 23 : Illustration de déchets sur la zone d'étude*



Carte 21 : Enjeux du site – secteur « Landier Est »

### 3.2.1 Secteur “Landier Ouest”

Sur ce secteur, l'enjeu porte sur le **maintien du corridor aquatique** que constitue la **Leysse** et ses habitats associés. De part et d'autre de cette dernière, des aménagements de loisirs (sentier piéton, aire de pique-nique) mais aussi liés aux déplacements doux (piste cyclable) sont présents. La fréquentation humaine des lieux entraîne un entretien des espaces par la collectivité. Cet entretien doit se faire en favorisant la biodiversité locale. Des aménagements récents sur le secteur ont entraîné l'implantation de nombreuses espèces floristiques exotiques envahissantes. L'agence de l'eau préconise de gérer certaines d'entre elles.

L'espace commercial sur ce secteur est très contraint. La circulation routière est très importante avec un échangeur permettant l'entrée/sortie sur la voie rapide urbaine. Avec un tel risque d'écrasement, il n'est pas

souhaitable de reconstituer des milieux en lien avec les zones humides au risque de produire l'effet inverse et une chute des populations d'amphibiens localement par exemple. Les chiroptères et l'avifaune peuvent en revanche être favorisés en maintenant les haies et les bosquets. Pour soutenir la reproduction de ces groupes d'espèces, des gîtes et des nichoirs peuvent être installés dans les espèces verts des entreprises ou sur les bâtiments. En cas d'écrasement d'écureuils par exemple, des « ponts aériens » ou « écurouds » peuvent être également installés.

### 3.2.2 Secteur "Bissy-Erier"

L'enjeu principal de ce secteur est **"la trame bleue"** et sa restauration constitue un objectif. Le secteur étudié comporte des portions de plusieurs cours d'eau : Nant Bruyant, l'Erier et le Nant des Marais qui seraient à restaurer et entretenir.

L'autre enjeu, comme ailleurs, est de concilier l'activité économique avec une trame paysagère favorable à la biodiversité. Pour cela, il faut optimiser les espaces verts déjà présents par des plantations adaptées et une gestion favorable aux espèces locales ; désimperméabiliser si possible un maximum de sol ; augmenter la végétation arborée mais pas uniquement avec des alignements d'arbres mais aussi avec des bosquets / forêts urbaines si possible, etc.



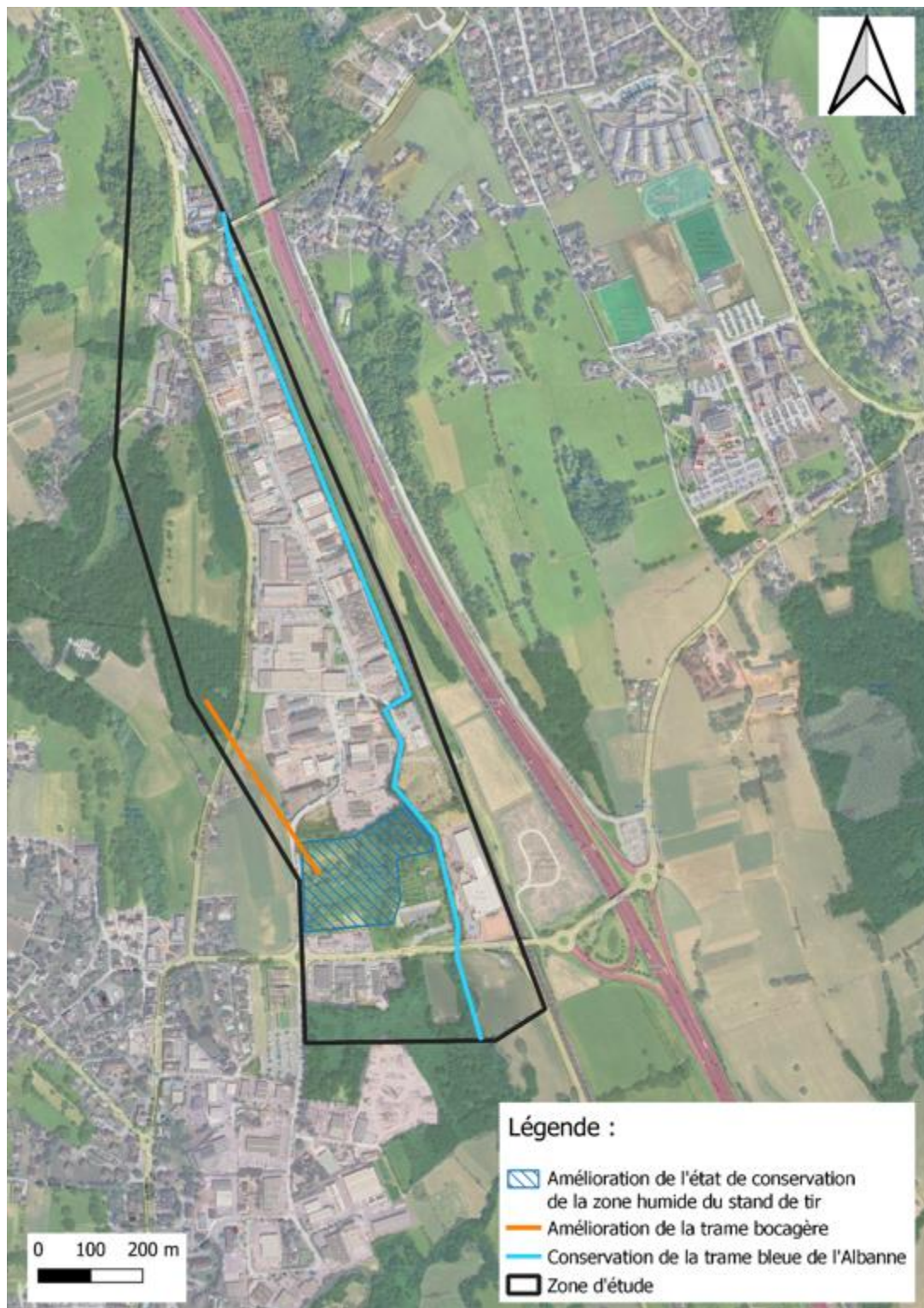
Carte 22 : Enjeux du secteur "Bissy-Erier"

### 3.2.3 Secteur "ZI de l'Albanne"

Sur le secteur de la Zone industrielle de l'Albanne, l'enjeu porte en priorité sur le bon fonctionnement de la zone humide dit "du stand de tir". Cette dernière est bien alimentée en eau à priori puisque plusieurs points d'eau de type mare existent et se maintiennent en eau au cours de l'année mais le site est partiellement pollué par des déchets, des plantes exotiques envahissantes et la mise en place d'un plan de gestion de cet espace permettrait d'en assurer la conservation pour les années à venir. Des amphibiens s'y reproduisent puisque des pontes de Grenouilles agiles ont été observées au printemps. Par le passé des prospections "Sonneur à ventre jaune" avaient conclu que le site n'était pas favorable à l'espèce, en raison de la fermeture du milieu par le Roseau.

Si la préservation de la zone humide représente un enjeu, pour la préservation de la ressource en eau et aussi de la biodiversité (dont font partie les amphibiens), il est nécessaire de veiller à ce que les milieux d'hivernage de ces espèces soient aussi présents et accessibles à proximité. Ainsi maintenir voir développer une connexion entre le milieu humide et les boisements alentours est primordiale pour la survie de ces espèces.

Le maintien voir l'amélioration du corridor aquatique de l'Albanne en s'assurant de la bonne gestion de la ripisylve, en veillant à ce qu'aucune clôture entrave le déplacement des espèces, etc. est aussi nécessaire. Tout comme l'amélioration du corridor entre la zone humide et le coteau boisé au sud du secteur (à travers les parcelles pâturées, sans haies actuellement).



Carte 23 : Enjeux du secteur de la « ZI de l'Albanne »

### 3.2.4 Secteur “Savoie technolac”

Sur ce secteur, l’enjeu consiste à poursuivre les efforts déjà fournis en faveur de la végétalisation des espaces anthropisés. Pour cela, il faudrait

- remplacer progressivement les haies ornementales (tuyas, et autres arbustes des haies) par des essences locales ;
- augmenter le pas de temps entre les tontes afin d’avoir une hauteur d’herbes permettant la floraison des espèces et ainsi favoriser la colonisation des insectes ;
- lorsque les espaces sont assez grands, réaliser de l’entretien différencié en conservant une partie de la surface non entretenue au cours d’une saison ;
- désimperméabiliser l’ensemble des parkings ainsi que la cours centrale de la faculté.

Quelques petits espaces ont été plantés avec des essences fruitières, cette démarche est à poursuivre, tout en veillant à retirer les grillages au pied des troncs au bout de quelques années.

De part et d’autre du site d’étude, on trouve deux corridors aquatiques qui sont bien entendus à maintenir le plus naturel possible dans ce contexte très fréquenté (route départementale, piste cyclable, campus universitaire, etc.).

Au sud, on trouve des parcelles agricoles, qui comme souvent sont peu ou pas pourvus de haies bocagères. Réintroduire des haies favorisera la lutte biologique sur les cultures, réduira l’impact du vent, aidera à retenir l’eau dans les sols, et favorisera le déplacement des espèces.



Carte 24 : Enjeux du secteur de « Savoie Technolac »

### 3.3 Préconisations d'actions

#### 3.3.1 Préconisations identiques à tous les secteurs étudiés, pour guider l'action

##### :: Renaturation lourde des sols artificialisés

---

*C'est la priorité : pour restaurer des sols fonctionnels, condition préalable à tout retour de biodiversité.*

- **Débitumage / désimperméabilisation massive**
  - Retrait de portions de parkings, voies secondaires inutiles ou surdimensionnées.
  - Recréation de sols vivants (profil pédologique reconstitué, horizons différenciés, apports organiques)
- **Création d'îlots de pleine terre ≥ 200–500 m<sup>2</sup>**
  - Minimum critique pour recréer des microhabitats fonctionnels (arbres matures, strate arbustive...).

**Décompactage profond mécanique + amendements organiques** Recommandé dans les zones urbanisées pour retrouver infiltration, mycorhizes, faune du sol.

##### :: Renaturation hydrologique

---

**Créer une zone humide artificielle de dépollution et de gestion intégrée des eaux pluviales** (1 000–5 000 m<sup>2</sup>)

Réaménagement en mosaïque : roselières, mares temporaires, prairies humides.

##### :: Massification de la végétation arborée fonctionnelle

---

- **Création d'îlots forestiers urbains**, pas seulement des alignements.
- **Micro-forêts urbaines épaisses** (type Miyawaki) Si pleine terre disponible. Sinon il faut d'abord reconstituer le sol.  
Une micro-forêt est écologiquement fonctionnelle à partir d'environ 200–300 m<sup>2</sup>, mais encore trop d'effets lisières, alors *qu'à partir de 500-600 m<sup>2</sup>* (et même plutôt 1000m<sup>2</sup>), on commence à voir une zone cœur véritablement forestière, une modification des températures, un début de sénescence naturelle (bois mort, arbres dominants...). Si on atteint 1500-2000m<sup>2</sup>, on peut voir se former un véritable boisement urbain
- **Alignements d'arbres de haut jet > 20 m**  
Mélange essences indigènes (Chênes, Erables, Peupliers, Tilleuls...) et arbres non indigènes à fortes capacités de pousse (dont Micocouliers, Charme houblon, Platanes, autres Chênes du sud ou ornementaux...). Corridors entre les îlots de végétation.
- **Continuités nocturnes pour chauves-souris ou micromammifères**  
Corridors arborés continus 8–12 m de large accompagnés d'une réduction de l'éclairage (LED < 2700 K, masques, zones sans lumière).  
Pour les micromammifères et les passereaux : des haies épaisses (≥ 3–4 m large), avec des pieds libres et du bois mort.

##### :: Augmenter massivement la biodiversité sur le bâti

---

**Gros intérêts dans ces zones urbaines** : Augmentation de la richesse en arthropodes ;

Création d'habitats secs rares en milieu urbain ; Corridors en hauteur pour oiseaux et chiro ; Refroidissement urbain

- **Façades vivantes** : structures type "living walls" (≤ 40 % des façades). Murs à substrat en bac / cassette (modulaire) ou murs à substrat continu + feutre horticoles. Réalisable sur les bâtiments commerciaux.
- **Toits végétalisés ou multifonctionnels** (1/3 photovoltaïque + 2/3 substrat écologique) Possible d'implanter des couloirs végétalisés + zones de graviers + mares de toit. Souvent réalisable sur les toitures de bâtiments commerciaux, en toiture verte extensive "épaisse" (substrat 12–20 cm) ou en toiture semi-intensive écologique avec substrat 20–40 cm.

##### :: Reconvertir des parkings en espaces multifonctionnels

---

Les zones commerciales ont souvent trop de place de stationnement

- **Conversion de 20–40 % d'un parking en** : jardin sec / friche urbaine / bosquet / zone humide (on peut même envisager des vergers urbains)
- **Stationnement perméable** : Réduction drastique de l'imperméabilisation (dalles engazonnées, pavés poreux).

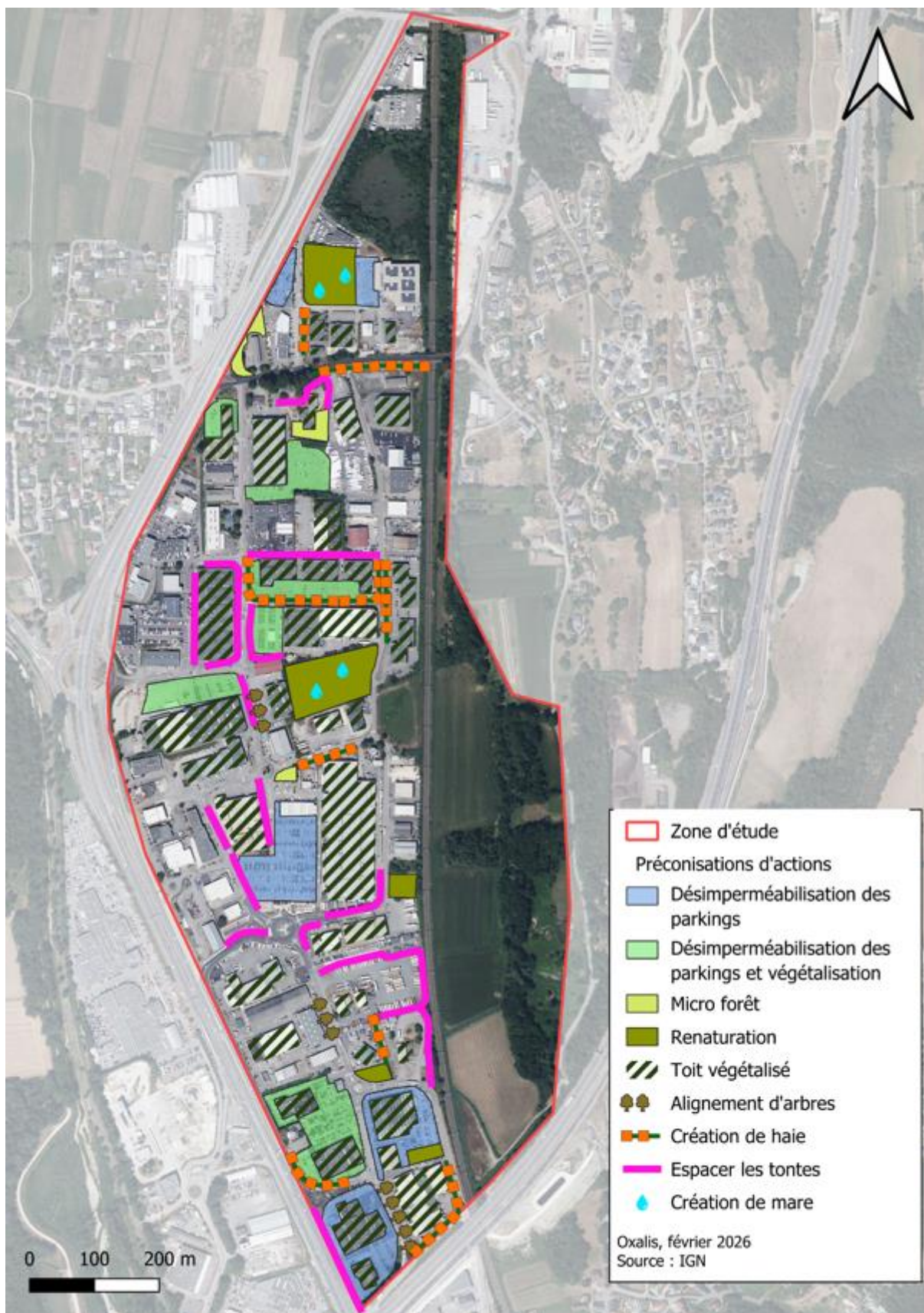
**:: Dans l'idéal, aller vers la requalification d'un îlot complet (ce qu'on trouve sous le nom d'"urban rewilding")**

- transformation d'un secteur entier en mosaïque de milieux naturels ;
- sols reconstitués ;
- infiltrations pluviales ;
- corridors écologiques internes ;
- absence de tonte ;
- gestion différenciée mise en œuvre avec le conseil d'écologues

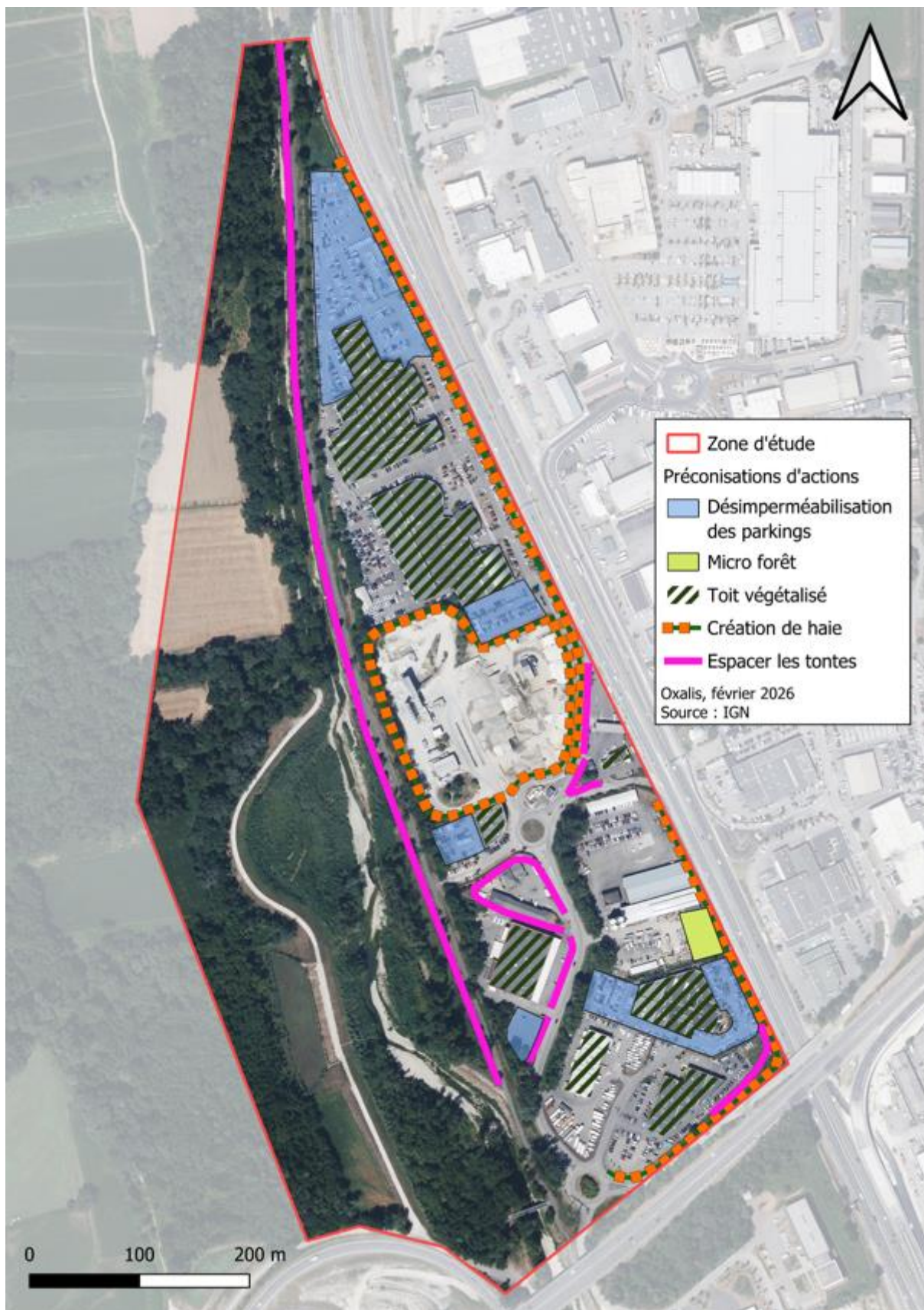
*Identification des enjeux écologiques et préconisations d'aménagement et de gestion associées*

<b>Thématique 1 : Gestion écologique des espaces</b>				
<b>Sous-thématiques d'actions</b>	<b>Secteur</b>	<b>Importance (faible/moyenne/ élevée)</b>	<b>Délai d'intervention (à poursuivre/Immédiate /2-5 ans)</b>	<b>Priorisation (1/2/3)</b>
Gérer les foyers d'Espèces Exotiques Envahissantes	Ensemble des secteurs	Elevée	Immédiate	1
Ramasser les déchets de façon intensive	Ensemble des secteurs	Elevée	Immédiate	1
Tailler les haies en dehors de la période de reproduction de l'avifaune	Ensemble des secteurs	Elevée	Immédiate	1
<b>Thématique 2 : Aménagements écologiques</b>				
<b>Sous-thématiques d'actions</b>	<b>Secteur</b>	<b>Importance</b>	<b>Délai d'intervention</b>	<b>Priorisation (1/2/3)</b>
Renaturer les parcelles : bâtiments commerciaux abandonnés, friche paysagère, ancienne voie de circulation	Landier Est	Elevée	2-5 ans	1
Densifier le réseau de haies avec des essences locales (non horticoles)	Ensemble des secteurs	Elevée	2-5 ans	1
Transformer les pelouses en prairies fleuries (avec variétés sauvages)	Ensemble des secteurs	Elevée	2-5 ans	1
Végétaliser les toitures	Ensemble des secteurs	Moyenne	2-5 ans	3
Désimperméabiliser les trottoirs et les parkings / Recréer des sols vivants lorsque la place est disponible	Ensemble des secteurs	Elevée	2-5 ans	1
Installer des gîtes à chiroptères et des nichoirs sur les bâtiments	Ensemble des secteurs	Elevée	2-5 ans	2
Favoriser la végétalisation des parkings commerciaux	Ensemble des secteurs	Elevée	2-5 ans	2
Entretenir le Nant des Marais	Bissy-Erier	Elevée	2-5 ans	1
Financer les particuliers pour planter des haies d'essences locales	Bissy-Erier	Elevée	2-5 ans	2
<b>Thématique 3 : Exploitation cohérente du site avec les enjeux écologiques</b>				
<b>Sous-thématiques d'actions</b>	<b>Secteur</b>	<b>Importance</b>	<b>Délai d'intervention</b>	<b>Priorisation (1/2/3)</b>
Conserver la zone humide des Marais	Landier Est	Elevée	Immédiate	1
Entretenir les berges de l'Erier en considérant la présence du Castor d'Europe	Bissy-Erier	Elevée	2-5 ans	1

<b>Thématique 4 : Suivi de la biodiversité du site</b>				
<b>Sous-thématiques d'actions</b>	<b>Importance</b>	<b>Délai d'intervention</b>	<b>Priorisation (1/2/3)</b>	
Mettre en place un suivi faune/flore sur la zone humide des Marais - secteur Landier Est	Moyenne	2-5 ans	2	
Réaliser un plan de gestion des espèces exotiques envahissantes	Elevée	2-5 ans	2	
<b>Thématique 5 : Sensibilisation et formation</b>				
<b>Sous-thématiques d'actions</b>	<b>Importance</b>	<b>Délai d'intervention</b>	<b>Priorisation (1/2/3)</b>	
Sensibiliser / former les enseignes commerciales à la gestion des espaces verts et aux EEE	Moyenne	2-5 ans	3	



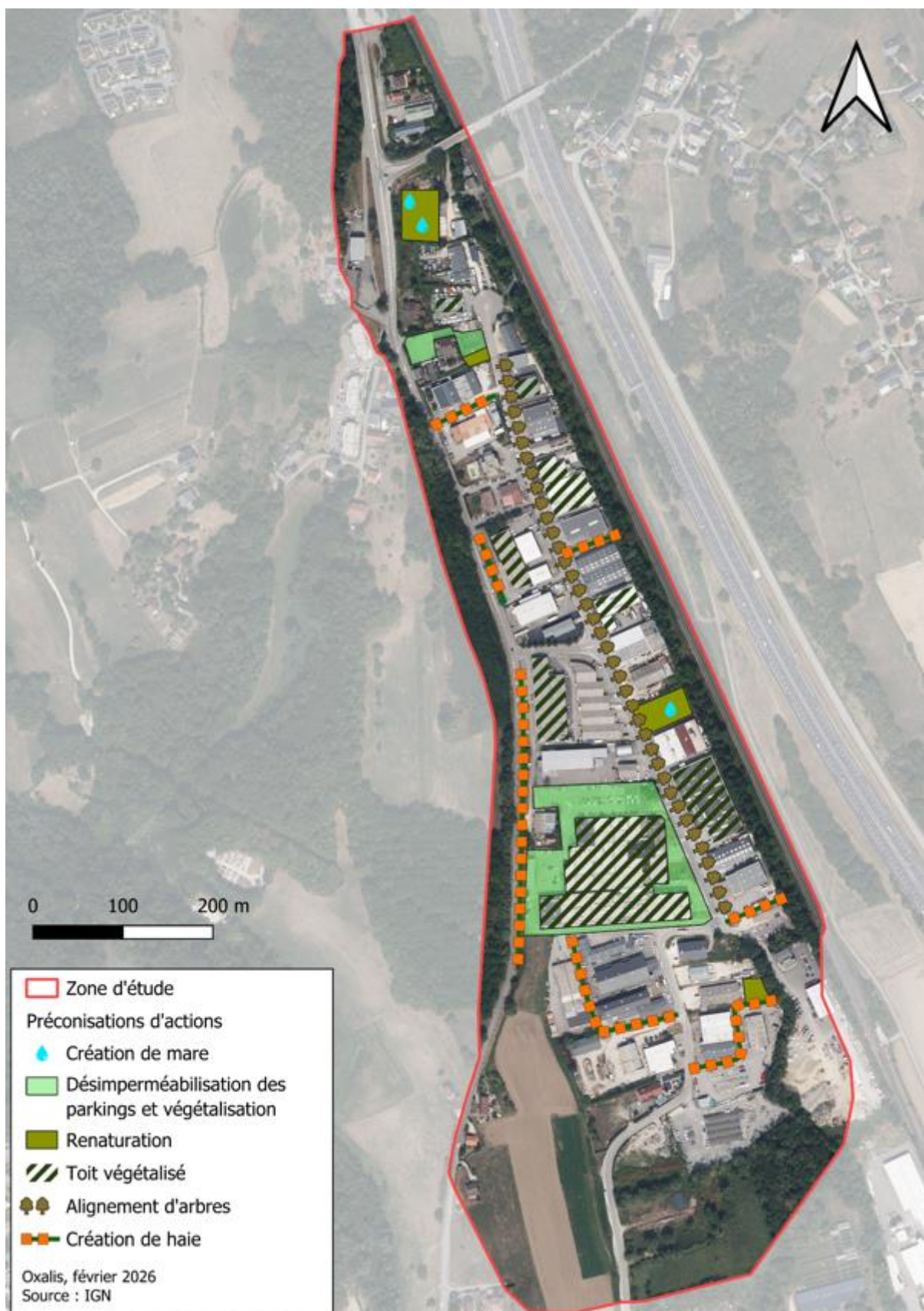
Carte 25 : Localisation de quelques actions sur le secteur "Landier Est"



Carte 26 : Localisation de quelques actions sur le secteur « Landier Ouest »



Carte 27 : Localisation de quelques actions sur le secteur "Bissy-Erier"



Carte 28 : Localisation de quelques actions sur le secteur "ZI de l'Albanne »



Carte 29 : Localisation de quelques actions sur le secteur "Savoie Technolac »

## 4 Annexes

### 4.1 Liste des espèces de flore – secteur « Landier Est »

Nom scientifique	Nom français
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre
<i>Achillea filipendulina</i> Lam.	Achillée à feuilles de Fougère
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux
<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	Anthyllide vulnéraire
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	Fromental élevé
<i>Avena</i> sp.	
<i>Bothriochloa barbinodis</i> (Lag.) Herter	Barbon Andropogon
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	Brachypode des bois
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddleja du père David
<i>Carex pendula</i> Huds.	Laïche à épis pendants
<i>Carex</i> sp.	
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme, Charmille
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs
<i>Convolvulus sepium</i> L.	Liseron des haies
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Grande prêlle
<i>Erigeron</i> sp.	Vergerette
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé
<i>Galium album</i> Mill.	Gaillet dressé
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon grimpant
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine de l'Himalaya
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer commun
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troene
<i>Medicago</i> × <i>varia</i> Martyn, 1793	Luzerne bigarrée
<i>Melilotus albus</i> Medik.	Mélilot blanc
<i>Oenothera biennis</i> L.	Onagre bisannuelle
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch.	Vigne de Virginie
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé
<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier commun noir
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante
<i>Prunus mahaleb</i> L.	Bois de Sainte-Lucie
<i>Reynoutria</i> sp.	Renouée asiatique
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia
<i>Rubus</i> sp.	
<i>Salix aurita</i> L.	Saule à oreillettes
<i>Salix</i> sp.	
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir
<i>Solidago</i> sp.	Solidage américain

Nom scientifique	Nom français
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers.	Sorgho d'Alep
<i>Symphytum officinale</i> L.	Grande consoude
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Tilleul à grandes feuilles
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon-blanc
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce cracca
<i>Vitis aestivalis</i> Michx., 1803	Vigne d'été

\*en rouge, les espèces exotiques envahissantes

## 4.2 Liste des espèces de flore – secteur “Landier Ouest”

Nom scientifique	Nom français
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre
<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	Fromental élevé
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddleja du père David
<i>Carex pendula</i> Huds.	Laïche à épis pendants
<i>Carex</i> sp.	
<i>Chenopodium hybridum</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch	Chénopode à feuilles de Stramoine
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais
<i>Convolvulus sepium</i> L.	Liseron des haies
<i>Cornus mas</i> L.	Cornouiller mâle
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style
<i>Crataegus sanguinea</i> Pall.	Epine rouge
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin	Sceau de Notre Dame
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Grande prêlé
<i>Erigeron</i> sp.	Vergerette exotique
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire à feuilles de chanvre
<i>Euphorbia stricta</i> L.	Euphorbe raide
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé
<i>Galega officinalis</i> L.	Sainfoin d'Espagne
<i>Geranium robertianum</i> L.	Herbe à Robert
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon grimpant
<i>Hypericum androsaemum</i> L.	Millepertuis Androsème
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine de l'Himalaya

Nom scientifique	Nom français
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène, Raisin de chien
<i>Lolium perenne</i> L.	Ivraie vivace
<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille des haies
<i>Lotus glaber</i> Mill. nom. rej. prop.	Lotier à feuilles ténues
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune
<i>Medicago</i> sp.	
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Coquelicot
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch.	Vigne vierge à cinq feuilles
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre	Renouée à feuilles de patience
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau
<i>Phyllostachys</i> sp.	Bambou
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun
<i>Populus alba</i> L.	Peuplier blanc
<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier noir
<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier Tremble
<i>Potamogeton natans</i> L.	Potamot nageant
<i>Poterium sanguisorba</i> L.	Pimprenelle à fruits réticulés
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise
<i>Reynoutria</i> sp.	Renouée asiatique
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia
<i>Robus</i> sp.	
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc
<i>Salix aurita</i> L.	Saule à oreillettes
<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré
<i>Salix purpurea</i> L.	Osier rouge
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla	Jonc des chaisiers
<i>Scrophularia auriculata</i> L.	Scrofulaire aquatique
<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Séneçon du Cap
<i>Silene dichotoma</i> Ehrh.	Silène bifurqué
<i>Solidago</i> sp.	Solidage américain
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	Torilis des champs
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque
<i>Utricularia australis</i> R.Br.	Utriculaire citrine
<i>Veronica persica</i> Poir.	Véronique de Perse
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce cracca

\*en rouge, les espèces exotiques envahissantes

### 4.3 Liste des espèces de flore – secteur « Bissy-Erier »

Nom scientifique	Nom français
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre
<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier d'Inde
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	Bardane à petites têtes
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	Fromental élevé
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune
<i>Avena</i> sp.	
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddleja du père David
<i>Callitriche</i> sp.	
<i>Carex</i> sp.	
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs
<i>Convolvulus sepium</i> L.	Liseron des haies
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski	Chiendent commun
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Grande prêlé
<i>Erigeron strigosus</i> Mühl. ex Willd.	Vergerette maigre
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire à feuilles de chanvre
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé
<i>Galega officinalis</i> L.	Sainfoin d'Espagne
<i>Galium album</i> Mill.	Gaillet dressé
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub	Picride fausse Vipérine
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon grimpant
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine de l'Himalaya
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer commun
<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille des haies
<i>Malva</i> sp.	
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline
<i>Medicago</i> sp.	
<i>Mentha longifolia</i> (L.) Huds.	Menthe à longues feuilles

Nom scientifique	Nom français
<i>Mentha x villosa</i> Huds. [ <i>Mentha spicata</i> L. x <i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.]	Menthe velue
<i>Myriophyllum spicatum</i> L.	Myriophylle à épis
<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop.	Sainfoin
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch.	Vigne vierge à cinq feuilles
<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud.	Paulownia
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau
<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun
<i>Populus alba</i> L.	Peuplier blanc
<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier commun noir
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante
<i>Poterium sanguisorba</i> L.	Pimprenelle à fruits réticulés
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise
<i>Ranunculus acris</i> subsp. <i>friesianus</i> (Jord.) Syme	Renoncule âcre
<i>Reynoutria</i> sp.	Renouée asiatique
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif
<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac hérissé
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia
<i>Rosa canina</i> L.	Rosier des chiens
<i>Rubus</i> sp.	
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses
<i>Rumex</i> sp.	
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc
<i>Salix aurita</i> L.	Saule à oreillettes
<i>Salix eleagnos</i> Scop.	Saule drapé
<i>Salix purpurea</i> L.	Osier rouge
<i>Sambucus ebulus</i> L.	Sureau yèble
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir
<i>Saponaria officinalis</i> L.	Saponaire officinale
<i>Sedum album</i> L.	Orpin blanc
<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Séneçon du Cap
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Douce-amère
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	Torilis des champs
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier

\*en rouge, les espèces exotiques envahissantes

#### 4.4 Liste des espèces de flore – secteur « ZI de l'Albanne »

Nom scientifique	Nom français
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Faux vernis du Japon
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambroisie élevée
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich.	Orchis pyramidal
<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	Anthyllide vulnéraire
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	Fromental élevé
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	Chlorette
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Arbre à papillon
<i>Carex sp.</i> <i>Rubus sp.</i> <i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs
<i>Convolvulus sepium</i> L.	Liseron des haies
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin
<i>Cotinus coggygria</i> Scop.	Arbre à perruque
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage
<i>Dianthus armeria</i> L.	Oeillet velu
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv.	Echinochloé Pied-de-coq
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Grande prêlle
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe petit-cyprès
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé
<i>Galega officinalis</i> L.	Lilas d'Espagne
<i>Galium album</i> Mill.	Gaillet dressé
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Patte d'ours
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer commun
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troene
<i>Lolium perenne</i> L.	Ivraie vivace
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline, Minette
<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne cultivée
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch.	Vigne vierge à cinq feuilles
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau
<i>Phyllostachys sp.</i>	Bambou
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun
<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier commun noir
<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier Tremble

Nom scientifique	Nom français
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante
<i>Poterium sanguisorba</i> L.	Pimprenelle à fruits réticulés
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise
<i>Reyboutria</i> sp.	Renouée asiatique
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault
<i>Solidago</i> sp.	Solidage américain
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	Torilis des champs
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés
<i>Veronica beccabunga</i> L.	Cresson de cheval
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier

\*en rouge, les espèces exotiques envahissantes

#### 4.5 Liste des espèces de flore – secteur « Savoie Technolac »

Nom scientifique	Nom français
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre
<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier d'Inde
<i>Alnus cordata</i> (Loisel.) Duby	Aulne cordé
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	Fromental élevé
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	Brachypode des bois
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Arbre à papillon
<i>Carex flacca</i> Schreb.	Laîche glauque
<i>Carex pendula</i> Huds.	Laîche à épis pendants
<i>Carex</i> sp.	
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme
<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs
<i>Convolvulus sepium</i> L.	Liseron des haies
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin
<i>Cotinus coggygria</i> Scop.	Arbre à perruque
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin	Sceau de Notre Dame
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Grande prêle
<i>Erigeron</i> sp.	Vergerette exotique

Nom scientifique	Nom français
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire à feuilles de chanvre
<i>Ficus carica</i> L.	Figuier commun
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet jaune
<i>Geranium robertianum</i> L.	Herbe à Robert
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant
<i>Hemerocallis lilioasphodelus</i> L.	Hémérocalle jaune
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé
<i>Lotus glaber</i> Mill. nom. rej. prop.	Lotier à feuilles ténues
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune
<i>Malus</i> sp.	Pommier
<i>Mentha x villosa</i> Huds. [ <i>Mentha spicata</i> L. x <i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.]	Menthe velue
<i>Oenothera biennis</i> L.	Onagre bisannuelle
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch.	Vigne vierge à cinq feuilles
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau
<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau
<i>Phyllostachys</i> sp.	Bambou
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés
<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier commun noir
<i>Poterium sanguisorba</i> L.	Pimprenelle à fruits réticulés
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise
<i>Prunus padus</i> L.	Cerisier à grappes
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique
<i>Reynoutria</i> sp.	Renouée asiatique
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia
<i>Rubus</i> sp.	
<i>Rumex</i> sp.	
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc
<i>Salix aurita</i> L.	Saule à oreillettes
<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré
<i>Salix purpurea</i> L.	Osier rouge
<i>Salix</i> sp.	
<i>Saponaria officinalis</i> L.	Saponaire officinale
<i>Sedum album</i> L.	Orpin blanc
<i>Solidago</i> sp.	Solidage américain
<i>Thuja</i> sp.	
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	Torilis des champs
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés

Nom scientifique	Nom français
<i>Typha latifolia L.</i>	Masette à larges feuilles
<i>Urtica dioica L.</i>	Ortie dioïque
<i>Viburnum lantana L.</i>	Viorne mancienne
<i>Vicia cracca L.</i>	Vesce cracca

\*en rouge, les espèces exotiques envahissantes